



Commission canadienne de sûreté nucléaire

Budget des dépenses 2010-2011

Partie III – Rapport ministériel
sur le rendement pour la période
se terminant le 31 mars 2011

L'honorable Joe Oliver, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles



TABLE DES MATIÈRES

Section I – Aperçu de la CCSN.....	5
Message du président	7
Aperçu de la CCSN	8
Raison d’être et responsabilités	8
Résultat stratégique et architecture des activités de programme	12
Priorités organisationnelles	13
Analyse des risques	17
Sommaire du rendement	18
Portrait financier – Financement des activités.....	20
Plan d’action économique du Canada	21
Budget des dépenses par poste voté	21
Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique	23
Résultat stratégique	25
Sommaire du rendement et analyse du résultat stratégique.....	28
Activité de programme : Cadre de réglementation.....	31
Sommaire du rendement et analyse de l’activité de programme	33
Leçons apprises	36
Activité de programme : Autorisation et accréditation	37
Sommaire du rendement et analyse de l’activité de programme	38
Leçons apprises	43
Activité de programme : Conformité	44
Sommaire du rendement et analyse de l’activité de programme	46
Leçons apprises	49
Activité de programme : Services internes.....	50
Sommaire du rendement et analyse de l’activité de programme	51
Leçons apprises	52
Section III – Renseignements supplémentaires.....	53
Principales données financières	55
Diagramme des principales données financières.....	56
États financiers	56
Liste des tableaux – Renseignements supplémentaires	56
Section IV – Autres éléments d’intérêt	57
Normes de rendement externes	59
Plan de réglementation de la CCSN.....	62
Autres éléments d’intérêt	64

Section I – Aperçu de la CCSN

Message du président

Étant donné que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) fête son 65^e anniversaire en tant qu'organisme de réglementation nucléaire indépendant du Canada, j'ai pris le temps de réfléchir aux nombreuses étapes que nous avons franchies.

Depuis 1946, les activités nucléaires au Canada ont considérablement augmenté et, en tant que pays nucléaire parvenu à maturité, nous avons lieu d'être fiers. Avant tout à cause des progrès constants réalisés à titre de régime nucléaire pacifique et productif, mais aussi pour notre bilan de sûreté nucléaire inégalé dans le monde.

L'année passée, certains problèmes inattendus ont surgi et notre personnel est intervenu rapidement, de manière efficace et en toute transparence. Aussi, tout au long du premier mois de la crise japonaise et pendant les audiences de la commission d'examen conjoint de Darlington tenues simultanément durant trois semaines, tous mes collègues de la CCSN ont travaillé sans relâche, souvent même jour et nuit. Dans ce contexte difficile, notre équipe composée de 850 employés dévoués a épousé le rôle de la CCSN : assurer la sûreté, préserver la santé et la sécurité des personnes, protéger l'environnement et respecter les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le personnel a en outre assuré la sûreté de l'exploitation de toutes les installations et activités nucléaires au Canada.

Le rapport annuel ne souligne qu'une petite partie des réalisations importantes que nous avons accomplies. Toutes nos installations autorisées continuent, sans exception, d'être exploitées de façon sécuritaire et conformément à nos exigences réglementaires. Parmi ces réalisations, mentionnons Énergie atomique du Canada limitée à qui nous avons demandé de reprendre la production d'isotopes médicaux à Chalk River, au bout de 15 mois de travaux de réfection. Nous avons aussi mis sur pied le Programme d'aide financière aux participants qui offre de l'aide financière aux membres du public, aux groupes autochtones et aux autres parties intéressées afin qu'ils puissent participer à notre processus décisionnel réglementaire. Enfin, nous avons pris part à la commission d'examen conjoint (CEC) de Darlington, la première CEC organisée au Canada pour un projet de nouvelle centrale nucléaire.

Ces jours-ci, les regards du public sont tournés vers la CCSN. Notre capacité à fournir des renseignements en temps réel, autant à nos parties intéressées qu'à nos collègues du gouvernement fédéral, a fait de nous le centre de référence pour toutes les questions touchant le secteur nucléaire et sa sûreté. Les succès que nous avons obtenus au cours de l'exercice ont permis à la CCSN de se tailler une place enviable en tant qu'organisme de réglementation de renommée mondiale. Plus que jamais, nous avons le respect de nos pairs au sein du gouvernement, nos homologues à l'étranger et les parties intéressées du secteur nucléaire.

Tout en continuant à nous pencher sur notre histoire et nos réalisations, nous sommes résolus à relever les défis du futur. Comme le secteur nucléaire du Canada évolue constamment, nous en ferons autant. Et notre engagement fondamental à l'égard des Canadiens ne changera pas : nous ne compromettrons jamais la sûreté.

Document original signé par

Michael Binder
Président

Aperçu de la CCSN

Raison d'être et responsabilités

En 1946, le Parlement canadien a adopté la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et a créé la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA), lui donnant le pouvoir de réglementer l'ensemble des activités nucléaires liées au développement et à l'utilisation de l'énergie atomique au Canada.

Quelque cinquante ans plus tard, en mai 2000, la [*Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires \(LSRN\)*](#) entré en vigueur et créait la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), appelée à succéder à la CCEA, avec des responsabilités et des pouvoirs pour réglementer un secteur qui englobe tous les segments du cycle du combustible nucléaire et une vaste gamme d'utilisations industrielles, médicales et universitaires des substances nucléaires.

La CCSN est un organisme de réglementation indépendant et un tribunal administratif quasi judiciaire qui a compétence sur toutes les activités liées au nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada.

Vision

Devenir le meilleur organisme de réglementation nucléaire au monde.

Mission

Réglementer les activités nucléaires afin d'assurer la sûreté, de préserver la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de mettre en œuvre les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Mandat

Conformément à la *LSRN*, la CCSN s'acquitte de sa mission en menant à bien les activités suivantes :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada, ainsi que la possession et le transport des substances nucléaires
- mettre en œuvre des mesures pour satisfaire aux contrôles nationaux et internationaux relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires et des dispositifs nucléaires explosifs
- diffuser de l'information scientifique, technique et réglementaire objective sur les activités de la CCSN

Dans ce contexte, la CCSN :

- est aussi chargée d'appliquer les *Instructions données à la Commission canadienne de sûreté nucléaire relativement à la santé des Canadiens* données par le gouvernement du Canada en décembre 2007, qui exigent que la CCSN, lorsqu'elle réglemente la

production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, tiennent compte des besoins de santé des Canadiens qui dépendent de substances nucléaires produites par des réacteurs nucléaires à des fins médicales

- effectue, à titre d'autorité responsable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), des évaluations environnementales pour les projets nucléaires conformément à cette loi
- administre la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN) et est l'autorité canadienne désignée en ce qui a trait aux garanties énoncées dans l'*Accord entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*
- administre les dispositions de non-prolifération nucléaire contenues dans les accords bilatéraux de coopération nucléaire conclus par le gouvernement du Canada avec des partenaires commerciaux étrangers dans le secteur nucléaire

La Commission compte jusqu'à sept commissaires permanents nommés par le gouverneur en conseil et est soutenue par des employés dans l'ensemble du pays. Le président de la CCSN est le seul commissaire permanent à temps plein de la Commission, alors que les autres commissaires peuvent être nommés à temps plein ou à temps partiel. Des commissaires temporaires peuvent également être nommés par le gouverneur en conseil au besoin. Les commissaires sont choisis en fonction de leurs titres de compétences et sont libres de toute affiliation politique ou gouvernementale et de toute influence de la part d'un groupe d'intérêt particulier ou de l'industrie.

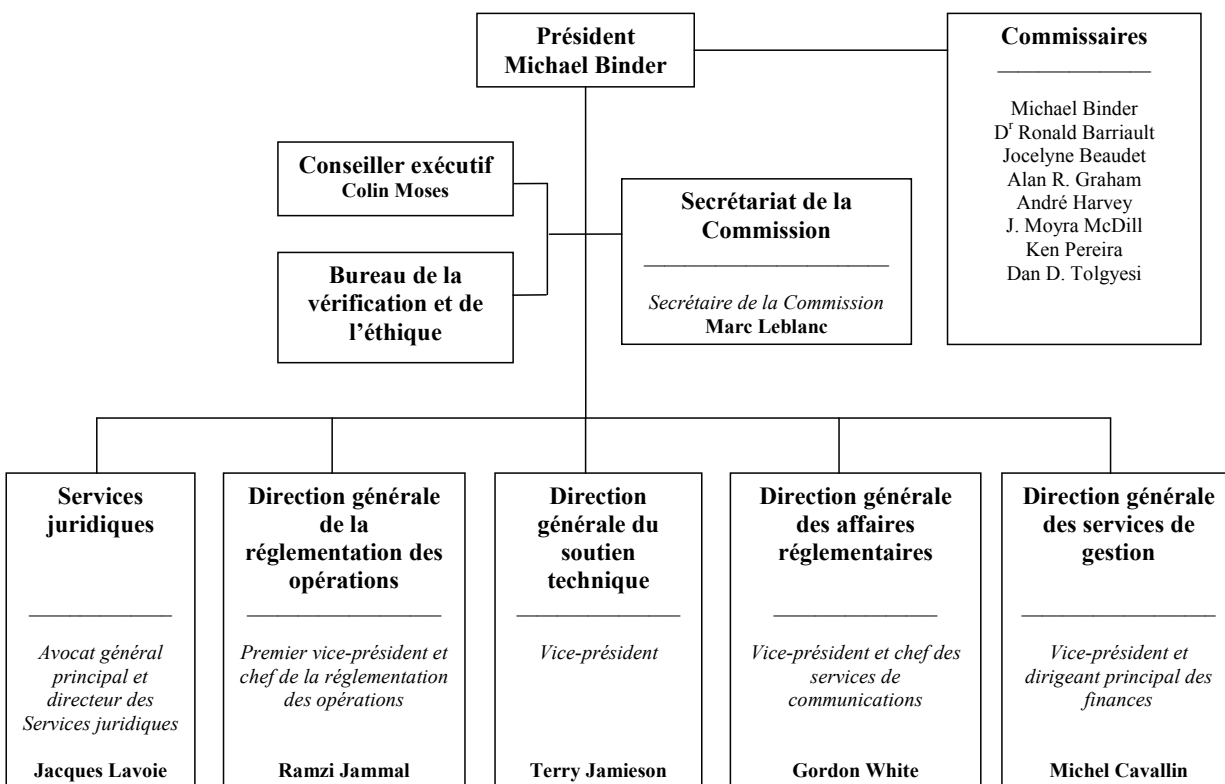
La Commission est une cour d'appel et un tribunal administratif quasi judiciaire; elle rend en toute impartialité des décisions d'autorisation équitables et transparentes concernant les activités nucléaires, prend des règlements juridiquement contraignants et établit l'orientation de la politique globale de réglementation en matière de santé, de sûreté, de sécurité nucléaire et d'environnement. Pour ce qui est de la délivrance de permis à de grandes installations nucléaires, la Commission tient compte des propositions des demandeurs, des recommandations du personnel de la CCSN et du point de vue des parties intéressées avant de rendre ses décisions. Afin d'encourager l'ouverture et la transparence, la Commission réalise autant que possible ses activités dans le cadre de réunions et d'audiences publiques et, s'il y a lieu, dans les collectivités concernées. Elle tient des audiences publiques une dizaine de fois par an, et ses décisions sont habituellement publiées dans les 30 jours ouvrables suivant la fin des audiences.

La CCSN a des bureaux partout au Canada afin de réglementer l'ensemble du cycle nucléaire



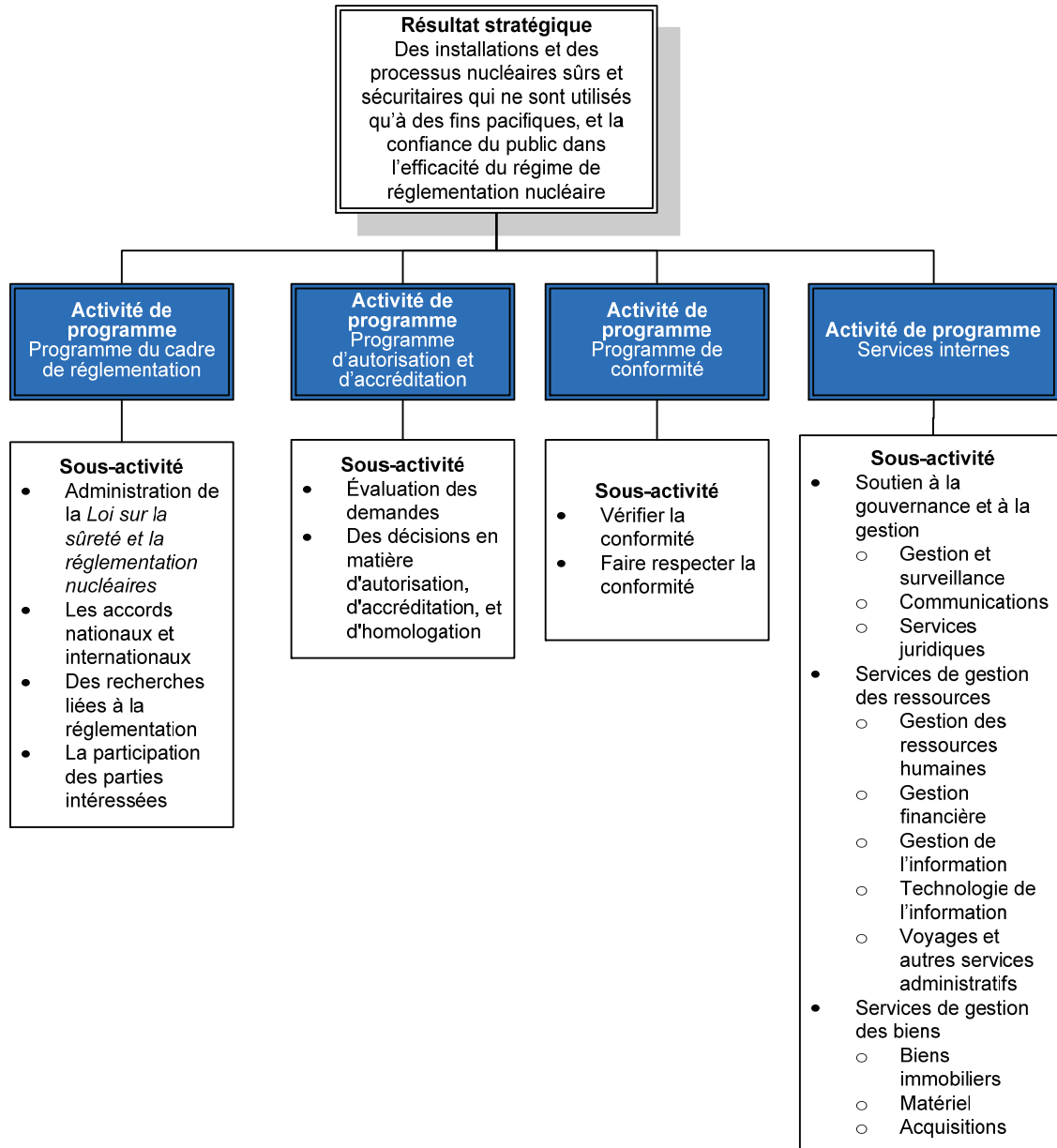
Des cartes montrant l'emplacement des installations réglementées par la CCSN peuvent être consultées sur notre [site Web](#).

L'organigramme qui suit fournit des détails supplémentaires sur la CCSN :



Résultat stratégique et architecture des activités de programme

Le diagramme qui suit montre le cadre des activités et sous-activités de programme de la CCSN, lequel soutient le résultat stratégique visé :



Priorités organisationnelles

La CCSN réalise des travaux à l'appui de son unique résultat stratégique. Durant l'exercice 2010-2011, la CCSN a concentré ses efforts sur les priorités suivantes :

- Surveillance réglementaire des processus de délivrance des permis et d'assurance de la conformité pour plus de 2 500 titulaires de permis et 3 300 licences, dans l'ensemble du secteur nucléaire canadien
- Tenue d'audiences publiques pour le renouvellement des permis des centrales Pickering-A, Gentilly-2 et Point Lepreau
- Réalisation d'examen préalable des projets de fournisseurs, consistant à évaluer la conception de nouvelles centrales nucléaires
- Surveillance réglementaire des travaux de réparation des centrales nucléaires
- Étude du rapport d'examen environnemental préalable pour le renouvellement du permis du réacteur national de recherche universel (NRU) et de production d'isotopes aux Laboratoires de Chalk River d'Énergie atomique du Canada limitée
- Mise en œuvre de l'approche en matière d'évaluation environnementale comme annoncé dans le budget de 2010
- Simplification du processus d'autorisation des centrales nucléaires
- Renforcement des évaluations techniques et des procédures d'inspection pour garantir une approche uniforme en matière d'évaluation et d'inspection de l'ensemble des installations et des activités nucléaires
- Système de suivi des activités à l'échelle de la CCSN
- Amélioration du programme et de la gouvernance du cadre de réglementation
- Conception du programme d'aide financière aux participants comme annoncé dans le budget de 2010
- Renforcement des fonctions de recherche et d'évaluation de la CCSN
- Poursuite des efforts en vue de devenir un employeur de choix
- Amélioration continue des communications internes et externes

En réalisant ces priorités, la CCSN a aussi continué de se concentrer sur ses principales façons de travailler : les « activités de base + quatre ». En particulier, la CCSN s'est concentrée sur ses activités **essentiels** en matière de délivrance des permis et de vérification de la conformité et a mis en œuvre les initiatives présentée à la section II – Analyse des activités de programme.

Voici un bref résumé des « quatre » priorités :

- **Améliorations continues** – « des améliorations sont toujours possibles »

Ce domaine prioritaire comprend le parachèvement des initiatives menées dans le cadre du Plan harmonisé, un ensemble d'améliorations internes répondant aux recommandations issues des vérifications antérieures, des leçons tirées et des examens par les pairs comme le Service d'examen intégré de la réglementation (SEIR) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Est incluse également l'assurance que la santé des Canadiens et la sûreté des installations sont des considérations essentielles dans toutes les activités de

délivrance de permis et de contrôle de la conformité au moyen d'initiatives comme les mesures de planification d'urgence relatives aux isotopes et l'évaluation des préoccupations environnementales. Cette priorité englobe également les améliorations des services et des politiques de la CCSN, y compris les améliorations identifiées à la suite de différentes vérifications.

Résumé des réalisations de 2010-2011 dans ce secteur prioritaire :

- Dans le cadre du Plan harmonisé, la CCSN a achevé 26 des 32 initiatives recommandées en 2009 par la mission du SEIR de l'AIEA. Les six autres initiatives seront achevées en 2011-2012.
- Le personnel de la CCSN a aussi simplifié son processus d'autorisation des centrales nucléaires en procédant à la normalisation des permis d'exploitation des réacteurs de puissance (PERP) et en introduisant le manuel des conditions de permis. Le manuel présente de manière claire et transparente les critères de vérification ainsi que toutes les recommandations ou orientations de la CCSN à l'attention du titulaire de permis.
- La CCSN a annoncé sa décision d'autoriser Énergie atomique du Canada limitée (EACL) à reprendre la production d'isotopes médicaux à Chalk River, au bout de 15 mois de réparations apportées au réacteur national de recherche universel (NRU). Quelques mois plus tard, la CCSN a organisé un atelier d'examen par des pairs consacré à l'examen intégré de la sûreté du NRU d'EACL (une vérification complémentaire, étant donné la complexité du travail original), qui a conclu que le personnel de la CCSN avait cerné tous les problèmes principaux figurant dans l'examen du NRU. Il s'agissait de la première fois où un titulaire de permis était invité à observer le processus interne d'examen par des pairs de la CCSN.

▪ **Clarté de nos exigences** – « afin que tous comprennent les règles »

Cette priorité est axée sur l'amélioration de la connaissance que les titulaires de permis, les fournisseurs de technologie nucléaire et les promoteurs ont des exigences de la CCSN et découlant de la *LSRN*, que ce soit pour les renouvellements de permis, les réfections et les travaux de prolongement de la durée de vie ou les nouveaux projets (comme les examens de conception, les commissions d'examen conjoint, etc.). Ses autres buts sont la revitalisation du cadre de réglementation de la CCSN, l'élaboration et la mise à jour des documents d'application de la réglementation et des documents d'orientation, avec une attention particulière donnée aux documents d'orientation pour les demandes de permis et les évaluations environnementales, la participation des partenaires gouvernementaux par l'intermédiaire du Bureau de gestion des grands projets (BGGP) et la poursuite de la mise en œuvre du protocole relatif au renouvellement du permis du réacteur NRU. Plus d'information sur le BGGP est disponible sur leur [site Web](#).

Résumé des réalisations de 2010-2011 dans ce secteur prioritaire :

- La CCSN a organisée ou a participé à l'organisation d'ateliers différents sur des sujets tels que les petits réacteurs nucléaires et la gestion du vieillissement. Dans un cas, il s'agissait du plus grand atelier de type webinaire jamais organisé par la CCSN, destiné au

public et aux organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE). Cinquante participants représentant des ONGE, du grand public, de l'industrie ainsi qu'un représentant de l'organisme de réglementation d'Indonésie.

- La CCSN a consulté le public et les ONGE durant l'élaboration de documents d'application de la réglementation.

▪ **Capacité d'action** – « prêts à répondre quelle que soit la situation »

Cette priorité vise à s'assurer que la capacité interne de la CCSN (les personnes adéquates, faisant ce qui convient, au bon moment) puisse répondre aux nouvelles situations, tout en s'acquittant de notre mandat. La CCSN poursuit donc ses efforts pour être un employeur de choix, maintient un cadre de gestion financière et de contrôle interne durables, consolide son processus de planification en plus de concentrer ses efforts sur les progrès en matière de gestion de l'information dans des domaines clés comme la production de rapports sur la conformité, le suivi ou le règlement des inspections ainsi que la gestion financière.

Résumé des réalisations de 2010-2011 dans ce secteur prioritaire :

- Dans un effort visant à consolider l'information réglementaire sur le suivi des activités à la CCSN dans une source unique et faisant autorité, les efforts se sont poursuivis en vue du déploiement du système de suivi des activités à l'échelle de la CCSN. Ce système simplifie le regroupement et la surveillance des résultats de toutes les activités liées au processus d'autorisation, à la vérification de la conformité et aux engagements réglementaires (p. ex. résultats des inspections, mesures de suivi et évaluations du rendement en matière de sûreté).
- La CCSN a été reconnue comme l'un des 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale en 2011.
- La CCSN a achevé la conception et la construction d'une nouvelle infrastructure de laboratoires, permettant à l'organisme de fournir des services et des conseils spécialisés en matière d'étalonnage des instruments et d'analyse des échantillons afin d'appuyer les activités d'autorisation et de vérification de la conformité de la CCSN. Ces mises à niveau signifient que la CCSN sera mieux placée pour répondre à ses obligations en matière d'information publique et demander une certification de norme internationale.
- Les transactions et les processus financiers manuels ont été automatisés grâce à la mise en place du système de planification, de gestion et de production de rapport (SPGCRC), procurant une plus grande précision et une gestion plus robuste et plus mûre des prévisions financières et de la gestion budgétaire.

▪ **Communications** – « exactes, claires, concises et opportunes »

Cette priorité vise à consolider les communications avec les titulaires de permis de la CCSN, la population, les parties intéressées, les peuples autochtones, nos homologues internationaux ainsi que des autres ministères et organismes centraux, conformément à notre objectif d'être le meilleur organisme de réglementation nucléaire au monde et à notre mandat de diffusion à la population d'information scientifique, technique et réglementaire objective sur nos activités de réglementation.

Résumé des réalisations de 2010-2011 dans ce secteur prioritaire :

- Présentation des séances d'information CCSN 101 pour offrir une introduction détaillée sur la CCSN en tant qu'organisme de réglementation.
- Le nombre de visiteurs du site Web de la CCSN a augmenté de 35 % en raison de la crise au Japon et des audiences consacrées au CEC de Darlington, faisant de la CCSN le centre de référence des Canadiens pour toutes les questions touchant le secteur nucléaire et sa sûreté.
- Élaboration sur notre site Web externe d'une section consacrée aux ressources pédagogiques, destinée aux élèves et aux enseignants de la 2^e à la 12^e année.
- Dans le cadre de son 65^e anniversaire, la CCSN a communiqué de l'information liée au secteur nucléaire au moyen d'un historique chronologique interactif, de messages, d'anecdotes d'employés et d'une exposition présentée dans le hall principal de l'administration centrale.

Analyse des risques

L'exercice de planification stratégique mené par la CCSN dans le courant de l'automne 2009 lui a permis de déterminer les risques principaux susceptibles d'avoir des répercussions sur ses objectifs pour 2010-2011. On trouvera ci-dessous une description de ces risques, accompagnée des stratégies d'atténuation mises en place pour y faire face.

Retards de projets majeurs

Au cours des dernières années, la CCSN a élaboré et mis en œuvre une stratégie de recrutement dynamique en prévision des nouveaux projets nucléaires majeurs progressant au Canada. La CCSN a rajusté ses plans pour répondre aux projections de l'industrie, y compris le report de nouveaux projets de centrales nucléaires au Canada, en raison du ralentissement économique. Si ces projets sont repoussés davantage ou annulés, les recettes provenant du recouvrement des coûts seront grandement touchées. La CCSN a mis en œuvre des plans d'urgence afin de s'adapter aux changements sans compromettre sa capacité à remplir ses responsabilités réglementaires.

Temporisation de financement

Les activités de la CCSN exemptes de droits ou dépourvues du recouvrement des coûts, comme celles liées aux organismes à but non lucratif (p. ex. les hôpitaux et les cliniques de traitement du cancer), aux établissements d'enseignement (p. ex. les universités) et aux ministères gouvernementaux fédéraux sont financées par des crédits alloués par le gouvernement. Les fonds additionnels de 13,3 millions de dollars alloués en 2006 et 2008 afin de gérer la charge de travail ont pris fin au terme de l'exercice 2010-2011. La CCSN collabore avec le gouvernement afin de s'assurer qu'elle puisse continuer de disposer de ressources pour s'acquitter de son mandat.

Demandes imprévues

Un défi supplémentaire auquel la CCSN a été confrontée en 2010-2011 fut celui des demandes imprévues, par exemple les préoccupations du public au sujet du transport des générateurs de vapeur par les Grands Lacs (qui a fait l'objet d'audiences publiques durant l'automne 2010) et les événements récents survenus au Japon, qui ont fait appel de manière importante aux ressources de la CCSN autrement affectées aux activités réglementaires prévues. La CCSN a réagi en modifiant ses plans et en réaffectant des ressources pour faire face à ces événements tout en veillant à ne pas compromettre la surveillance réglementaire.

Sommaire du rendement

Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
131 422	139 638	136 239

Le tableau des ressources financières ci-dessus fournit un sommaire des dépenses prévues totales, des autorisations totales et des dépenses réelles pour la CCSN.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) pour 2010-2011

Prévues	Réelles	Différence
850	847	(3)

Le tableau des ressources humaines ci-dessus fournit un sommaire de l'ensemble des ressources humaines prévues et réelles pour la CCSN.

Sommaire du rendement par activité de programme (en milliers de dollars)

Activité de programme	2009-10	2010-2011				Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada
	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses réelles	Autorisations totales	Dépenses réelles	
Cadre de réglementation	24 345	19 407	19 407	20 859	21 309	Affaires sociales – Un Canada sécuritaire et sécurisé
Autorisation et accréditation	25 045	27 709	27 709	29 974	28 239	
Conformité	39 724	39 868	39 868	42 714	40 725	
Services internes	49 238	44 438	44 438	46 091	45 966	
Total	138 352	131 422	131 422	139 638	136 239	

Le tableau précédent indique que les autorisations totales utilisées entre 2009-2010 (138,4 millions de dollars) et 2010-2011 (136,2 millions de dollars) ont diminué de 2,2 millions

de dollars. Cette diminution des dépenses est principalement attribuable au fait que la CCSN n'administre plus la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS) au nom des titulaires de permis.

Portrait financier – Financement des activités

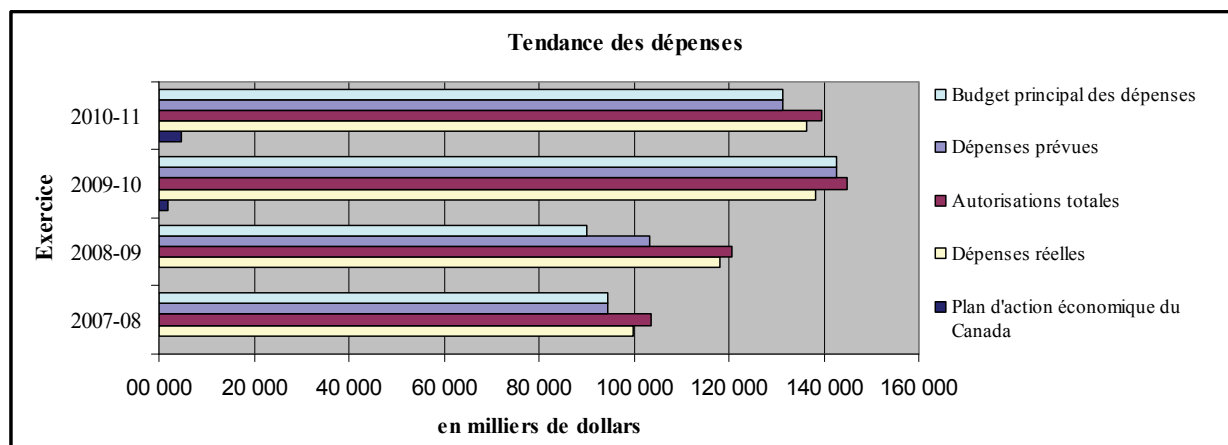
La CCSN est principalement financée par une autorisation de dépenser les recettes (ADR) (soit environ 70%) permettant de procéder au recouvrement des coûts des activités au moyen de droits perçus auprès de l'industrie. Cette autorisation procure un régime de financement durable et opportun permettant de faire face aux changements rapides de la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

Le financement de la CCSN provient également de crédits annuels approuvés par le Parlement pour le reste. Le règlement prévoit que certains titulaires de permis, comme les hôpitaux et les universités, sont exemptés de ces droits étant donné que leur raison d'être est d'assurer le bien commun. De plus, aucun droit n'est perçu pour les activités de la CCSN qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. Cela comprend les activités qui touchent les obligations internationales du Canada, notamment la non-prolifération des armes nucléaires, les responsabilités publiques comme les programmes de protection civile et d'information publique, et la mise à jour de la *LSRN* et de ses règlements, le cas échéant.

En 2010-2011, 136,2 millions de dollars (138,4 millions en 2009-2010) provenant des autorisations totales de dépenser accordées par le Parlement et par voie législative ont servi à financer les frais d'exploitation de la CCSN, ce qui a laissé une autorisation inutilisée de 1,3 millions de dollars (4,8 millions en 2009-2010).

Frais d'exploitation

Dans les états financiers de la CCSN pour l'exercice 2010-2011, les frais d'exploitation totaux étaient de 146,9 millions de dollars (143,9 millions en 2009-2010). Un montant total de 100,8 millions de dollars (97,4 millions en 2009-2010) en droits a été recouvré auprès des titulaires de permis versant des droits : les frais d'exploitation nets de la CCSN financés au moyen de crédits annuels approuvés par le Parlement ont donc atteint 46,2 millions de dollars (46,5 millions en 2009-2010) qui seront financés par des crédits parlementaires annuels.



La figure ci-dessus illustre les tendances des dépenses de la CCSN de 2007-2008 à 2010-2011.

Plan d'action économique du Canada

Le budget de 2009 a prévu 250 millions de dollars sur deux exercices financiers pour permettre aux ministères et aux organismes de régler le report de la maintenance des laboratoires fédéraux. Les laboratoires visés sont ceux qui contribuent aux responsabilités réglementaires de base du gouvernement, comme la santé et la sûreté.

La CCSN a reçu un total de 3 millions de dollars dans le cadre du Plan d'action économique du Canada afin d'améliorer les capacités de ses laboratoires conformément aux normes internationales. La conception et la construction d'une nouvelle infrastructure de laboratoires ont été achevées en 2010-2011 et, par conséquent, le laboratoire de la CCSN a quitté les anciennes installations du pré Tunney pour occuper les nouvelles installations du chemin Limebank. Au cours de l'année dernière, la CCSN a aussi pu acheter et installer de nouveaux équipements pour l'étalonnage des instruments et les services d'analyse. En outre, trois spécialistes sont venus s'ajouter au personnel.

La CCSN va demander l'homologation du laboratoire conformément à la norme ISO-17025, finalisera la mise en service des instruments achetés récemment et se procurera le reste des équipements requis. Le laboratoire assurera un soutien à la formation à l'échelle interne, nationale et internationale et mènera des activités de recherche et développement à l'appui du programme de recherche de la CCSN. À l'échelon national, le laboratoire de la CCSN travaillera en collaboration avec l'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire (IRTC), des universités et d'autres partenaires et, à l'échelon international, avec le réseau des Laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Budget des dépenses par poste voté

Pour davantage d'informations sur les dépenses de la CCSN par poste voté ou législatif, veuillez consulter la publication relative aux Comptes publics du Canada (Volume II) pour l'exercice 2010-2011. Une version électronique des Comptes publics peut être consultée sur le [site Web](#) des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique

La Commission canadienne de sûreté nucléaire n'a qu'un seul résultat stratégique : des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques, et la confiance du public en l'efficacité du régime de réglementation nucléaire. La CCSN travaille à atteindre ce résultat stratégique grâce à quatre activités de programme : le cadre de réglementation, l'autorisation et l'accréditation, la conformité et les services internes.

Le tableau qui suit résume les liens entre le résultat stratégique, les activités de programme et le rendement de la CCSN en 2010-2011. La légende sommaire figurant ci-dessous permet de mieux comprendre les cotes attribuées au rendement tout au long de cette section.

Légende des états du rendement et des priorités

Toutes les notes représentent le niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat attendu ou à la priorité précisée dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) a été atteint au cours de l'exercice.

Dépassés : Plus de 100 %

Tous atteints : 100 %

Atteints en grande partie : De 80 à 99 %

Passablement atteints : De 60 à 79 %

Non atteints : Moins de 60 %

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement en 2010-2011
Cote de conformité des titulaires de permis	Mention « Satisfaisant » ou une cote supérieure dans tous les domaines de sûreté	<p>Tous atteints</p> <p>Les titulaires de permis sont tenus de mettre en œuvre des programmes qui prennent les mesures voulues pour préserver la santé et la sécurité des personnes, pour protéger l'environnement, pour maintenir la sécurité nationale et pour respecter les obligations internationales que le Canada a assumées. Ceci signifie que les titulaires de permis assument la responsabilité principale de l'exploitation sécuritaire des centrales nucléaires.</p> <p>En 2010-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les centrales nucléaires canadiennes ont été exploitées de manière sûre au Canada. • Tous les titulaires de permis de centrales nucléaires ont respecté les exigences réglementaires. • Aucune centrale nucléaire n'a connu de défaillance grave des systèmes fonctionnels.¹ • Tous les rejets des centrales dans l'environnement étaient en-deçà des limites réglementaires. • Tous les titulaires de permis de centrales nucléaires se sont conformés à leurs conditions de permis relatives aux obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. <p>Le Rapport annuel 2010 du personnel de la CCSN sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada a indiqué que les mesures de sûreté et de contrôle mises en œuvre par les titulaires de permis étaient adéquates</p>

¹ Une défaillance grave de système fonctionnel est une défaillance d'un système fonctionnel, d'une composante ou d'une structure :

a) qui provoque une défaillance systématique du combustible ou produit un rejet important d'une centrale nucléaire

b) qui pourrait provoquer une défaillance systématique du combustible ou produire un rejet important si aucun des systèmes spéciaux de sûreté n'entre en fonction

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement en 2010-2011
		et suffisamment efficaces. En ce qui concerne la conformité globale aux exigences de la réglementation et aux attentes de la CCSN, les centrales ont obtenu la mention « Satisfaisant » ou une cote supérieure
Nombre de cas de radioexposition supérieure aux limites permises	Aucun cas signalé	<p>Tous atteints</p> <p>La dose collective de rayonnement est un indicateur des efforts déployés par les titulaires de permis pour maintenir les doses de rayonnement au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre (principe ALARA).</p> <p>Il convient de remarquer que ces efforts ont conduit aux résultats suivants en 2010-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun membre du public n'a reçu de dose de rayonnement provenant des centrales nucléaires, dépassant les limites réglementaires. • Aucun travailleur de centrale nucléaire n'a reçu de dose de rayonnement supérieure aux limites réglementaires.
Conclusion positive de l'AIEA relativement aux garanties	Attestation annuelle positive des garanties	<p>Tous atteints</p> <p>En 2010, le Canada est de nouveau parvenu à obtenir un résultat positif concernant l'évaluation des garanties par l'AIEA, ce qui offre le plus haut niveau de certitude possible que toutes les matières nucléaires étaient utilisées à des fins pacifiques au pays¹.</p> <p>Cette conclusion témoigne du succès sans équivoque du programme des garanties de la CCSN dans la mise en œuvre des exigences relatives aux engagements du Canada en matière de garanties internationales.</p>

¹ Les conclusions de l'AIEA reposent sur les années civiles. Par conséquent, elles couvrent une période légèrement différente par rapport à l'exercice financier de la CCSN.

Sommaire du rendement et analyse du résultat stratégique

- Dans le cadre des activités quotidiennes de la CCSN en matière de surveillance réglementaire des permis nucléaires au Canada, l'organisme a effectué près de 2 000 inspections fondées sur le risque, a évalué plus de 750 demandes de permis, et a délivré plus de 550 renouvellements et 25 modifications de permis.
- L'audience de la commission d'examen conjoint (CEC) de Darlington a retenu l'attention du public étant donné qu'elle a commencé au début des événements liés au nucléaire survenus au Japon. Ces audiences ont compris la première évaluation environnementale réalisée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* pour une nouvelle centrale nucléaire au Canada. C'était aussi la première fois qu'une commission fédérale procède à l'évaluation environnementale et à l'examen de la demande de permis d'un projet nucléaire majeur dans le cadre d'un seul et même processus. La préparation et la participation à l'audience de la CEC fut une entreprise importante pour la CCSN. En plus de procéder à l'examen de l'énoncé des incidences environnementales et de la demande de permis de préparation de l'emplacement d'Ontario Power Generation (OPG), la CCSN a dû préparer plus de 150 heures d'exposés, examiner plus de 20 000 pages d'informations présentées par OPG et les ministères et organismes fédéraux, et entendre 284 intervenants inscrits.
- La CCSN a répondu avec rapidité, diligence et détermination au séisme et au tsunami survenus au Japon, ainsi qu'aux dégâts qu'ils ont causés à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, en mettant en marche son centre d'opérations d'urgence, parfois même jour et nuit et sept jours sur sept, et en engageant une équipe pluridisciplinaire d'experts sur le plan technique et de spécialistes de la communication pour tenir les Canadiens informés des événements et des risques. La CCSN était en communication constante avec d'autres ministères, comme Santé Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international afin de donner des conseils techniques concernant la santé et la sécurité des Canadiens au Japon.
- Notre site Web est devenu et demeure un site de choix au Canada en matière d'information nucléaire. Durant les premiers jours suivant le séisme, des milliers de visiteurs ont consulté notre site Web, le nombre a plafonné avec plus de 10 000 visiteurs le 16 mars. Nous avons accordé des entrevues aux médias pour répondre aux questions et fournir des indications sur la situation au Japon. Nous avons déployé un expert des questions nucléaires auprès de l'équipe d'enquête de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne, et avons maintenu une liaison active avec d'autres experts des organismes de réglementation nucléaire du monde entier. Une [section consacrée au Japon](#) fut publiée sur notre site Web.
- En réponse à l'incident Fukushima, la CCSN a adressé une requête demandant à toutes les installations nucléaires majeures du Canada d'examiner les leçons tirées du séisme survenu au Japon. Toutes les installations ont reçu l'ordre de réexaminer leurs dossiers de sûreté (avec une attention accrue sur les risques externes, les mesures de prévention et d'atténuation des risques en cas d'accident grave, et la préparation aux

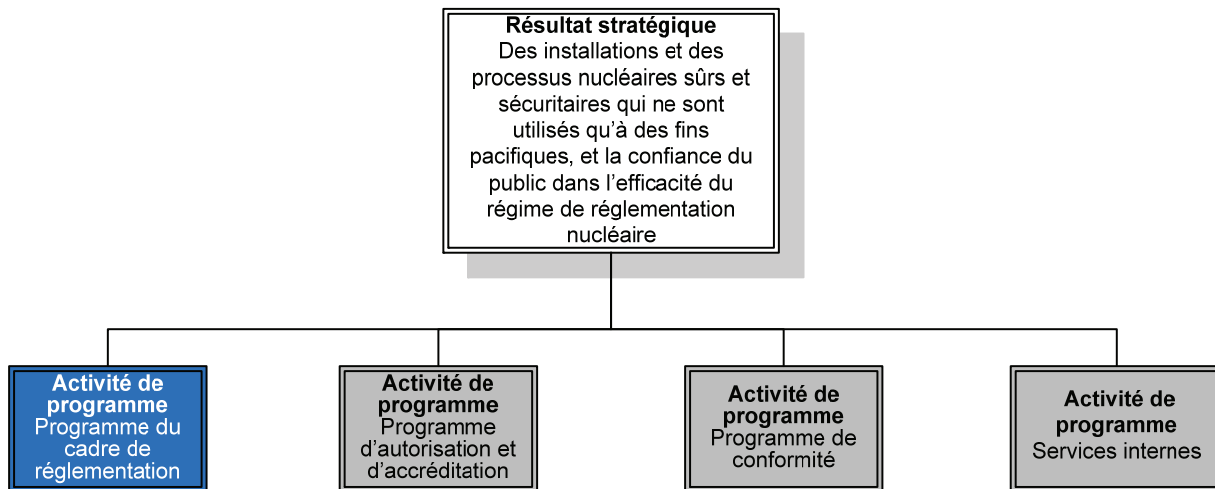
situations d'urgence), de prendre au besoin des mesures immédiates et de rendre compte des mesures à prendre à long terme pour régler les problèmes importants.

- La CCSN a aussi établi un groupe de travail interne pour évaluer les répercussions aux plans opérationnel, technique et réglementaire des événements survenus au Japon sur les centrales nucléaires canadiennes. Le groupe de travail formulera des recommandations ciblées, tant à long terme qu'à court terme, sur toute modification de la conception ou amélioration des moyens d'intervention d'urgence nécessaire dans les centrales canadiennes et les administrations environnantes. Le groupe de travail formulera aussi des recommandations concernant les modifications potentielles aux exigences réglementaires de la CCSN, aux programmes d'inspection et aux politiques pour les centrales nucléaires existantes et les nouvelles constructions, et informera les groupes de travail externes.
- En avril 2010, la CCSN a reçu une demande de Bruce Power visant le transport par navire de 16 générateurs de vapeur déclassés à destination de la Suède en passant par les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent. En raison de la taille des générateurs de vapeur, les titulaires de permis doivent demander un permis aux termes d'un arrangement spécial. Les générateurs de vapeur devaient être décontaminés et recyclés en Suède, et les matières contaminées résiduelles renvoyées au site de Bruce en vue de leur gestion.
- Compte tenu des préoccupations de l'opinion publique en ce qui concerne le transport de substances liées au nucléaire et pour garantir la meilleure transparence possible à la présentation et à l'analyse des informations liées à la santé, à la sécurité et aux risques, la demande de Bruce Power a été entendue par le tribunal de la Commission au grand complet même si de telles questions sont habituellement traitées par des fonctionnaires désignés par le tribunal.
- Le tribunal de la Commission a examiné la demande en septembre 2010, dans le cadre d'une audience publique, en tenant compte des recommandations formulées par le personnel de la CCSN ainsi que des documents présentés par Bruce Power et 77 intervenants sur des questions touchant l'emballage et le transport, les incidences environnementales de l'activité et les mesures de radioprotection, d'urgence et de sécurité proposées par Bruce Power.
- Le tribunal de la Commission a conclu que l'expédition prévue ne comporte pas de problème important sur le plan de la sûreté. En février 2011, le tribunal a délivré à Bruce Power un permis de transport et un certificat d'homologation pour le transport des générateurs de vapeur déclassés. En rendant sa décision, le tribunal a indiqué qu'elle était d'avis que : le transport pouvait être mené à terme de façon sûre et que le risque pour les personnes et l'environnement est négligeable; le transport satisfaisait à toutes les exigences et à tous les règlements canadiens et internationaux; Bruce Power était compétente pour mener le projet à terme.

- La CCSN a continué de renforcer son cadre de réglementation et d'élaborer des lignes directrices pour les demandes de permis, afin d'être prête au cas où les provinces décidaient de construire de nouvelles centrales nucléaires.
- Sur le plan international, la CCSN a continué de participer aux activités de l'AIEA et de l'Agence pour l'énergie nucléaire. Ces activités offrent la possibilité de partager des pratiques exemplaires en matière de sûreté nucléaire et de renforcer les engagements du Canada en matière de non-prolifération des armes nucléaires et d'utilisation pacifique des substances nucléaires. La CCSN discute en permanence avec des organismes de réglementation nucléaire internationaux pour partager les leçons tirées dans le cadre de leurs programmes de conformité et élaborer des pratiques exemplaires. Les programmes de conformité d'autres organismes de réglementation nucléaire (comme la Nuclear Regulatory Commission des États-Unis) sont aussi examinées régulièrement afin d'évaluer leur efficacité potentielle. À l'échelon national, la CCSN conclut des accords avec des autorités provinciales afin de faciliter réellement la collaboration entre les organismes de réglementation. Un bon exemple de cette collaboration est l'approche commune en vue de la réglementation des mines et usines de concentration d'uranium de la Saskatchewan : dans le cadre d'un protocole d'entente, les autorités fédérales et provinciales collaborent afin de réduire au minimum le chevauchement des tâches tout en assurant la vérification de toutes les exigences réglementaires.

La section suivante décrit les activités de programme de la CCSN et énonce les résultats obtenus et les leçons tirées, y compris les indicateurs de rendement et les objectifs pour chacune d'elles. Cette section détaille aussi les avantages pour les Canadiens et présente les ressources financières et autres qui ont été consacrées à chaque activité au cours de l'exercice 2010-2011.

Activité de programme : Cadre de réglementation



Résultats attendus : Un cadre de réglementation clair et pragmatique

Le programme du cadre de réglementation vise à garantir que les Canadiens en général et les titulaires de permis en particulier disposent d'un cadre de réglementation clair et pragmatique pour l'industrie nucléaire au Canada.

Les fonds servent à élaborer et modifier les éléments du cadre de réglementation (comme la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#) et ses règlements d'application, les documents d'application de la réglementation comme les politiques, les normes et les guides, l'*Accord relatif aux garanties* et le *Protocole additionnel* entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique et les accords de coopération nucléaire bilatéraux du Canada) qui protège la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement des Canadiens tout en mettant en œuvre les engagements internationaux du Canada en matière de non-prolifération des armes nucléaires. Les fonds sont aussi utilisés pour l'engagement des parties intéressées et pour mener des projets de recherche réglementaire qui génèrent de l'information scientifique et technique objective permettant de combler les lacunes actuelles et projetées, d'appuyer la prise de décisions réglementaires et d'informer objectivement le public.

La CCSN est également responsable de l'application de la [Loi sur la responsabilité nucléaire \(LRN\)](#) et effectue, à titre d'autorité responsable en vertu de la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(LCEE\)](#), des évaluations environnementales pour les projets nucléaires conformément à cette loi.

Les tableaux suivants présentent les résultats prévus du cadre de réglementation, ainsi que les objectifs et l'état du rendement correspondants.

Activité de programme : Cadre de réglementation					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence
19 407	20 859	21 309	120	125	5

Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement et résumé
Degré de satisfaction des parties intéressées par rapport à des facteurs clés de rendement	Tendance à la hausse dans les résultats des sondages pendant trois ans, stable par la suite.	Sans objet En raison de la directive du gouvernement du Canada de ne pas effectuer d'activités de sondage.
Nombre de contestations juridiques du cadre de réglementation	Nombre minimal/décroissant de contestations et / ou taux de réussite élevé contre les contestations .	Tous atteints Dans son jugement rendu le 22 septembre 2010, la Cour fédérale du Canada a rejeté la requête en révision judiciaire de la décision rendue par la Commission à propos d'un permis pour un projet d'exploitation d'uranium situé à McLean Lake, dans la Saskatchewan. La cour a confirmé la mise en application du cadre de réglementation de la Commission et la conformité de ce cadre avec l'obligation constitutionnelle du gouvernement en matière de consultation des groupes autochtones lorsque leurs droits sont en jeu. Un recours contre

Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement et résumé
		<p>cette décision a été formé le 22 octobre 2010. La Commission participera à l'appel qui devrait être entendu en 2011.</p> <p>Le 4 mars 2011, une contestation judiciaire a été déposée contre la décision de la Commission d'autoriser l'exportation, l'emballage et le transport de 16 générateurs de vapeur usagés de la centrale nucléaire de Bruce-A à destination de la Suède. Les deux demandes de révision judiciaire feront probablement l'objet d'audiences en 2011 ou au début 2012.</p>

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

- La CCSN est fermement déterminée à protéger les Canadiens en élaborant le cadre de réglementation qui assure l'exploitation la plus sûre qui soit pour les nouvelles centrales nucléaires. Suite aux événements tragiques survenus sur le site de la centrale nucléaire japonaise de Fukushima, nous avons entamé le processus d'étude des leçons tirées pour voir comment elles pourraient s'appliquer au cadre de réglementation des nouvelles centrales nucléaires. Nous n'insisterons jamais assez sur le degré d'investissement personnel consenti par nos employés à l'égard de cette question.
- Le tribunal de la Commission a tenu 9 réunions et 11 audiences publiques, auxquelles 489 intervenants ont participé. Il a aussi mené 28 audiences abrégées. La CCSN a également mené la commission d'examen conjoint (CEC) de Darlington, la première CEC de l'Ontario. Il s'agissait de la première évaluation environnementale d'une nouvelle centrale nucléaire organisée au Canada depuis l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* au début des années 1990, époque où les centrales nucléaires actuelles étaient déjà en exploitation ou dont les permis étaient en cours d'approbation.

- La CCSN a reçu l'autorité via le budget de 2010, d'établir un programme d'aide financière aux participants (PAFP). Celui-ci permet aux membres du public, aux groupes autochtones et aux autres parties intéressées de demander une aide financière à l'appui de leur participation dans le processus de prise de décisions réglementaires de la CCSN. La CCSN a annoncé qu'elle offrait sa première aide financière aux participants durant l'exercice financier, allouant jusqu'à 75 000 dollars pour le renouvellement du permis d'exploitation des Laboratoires de Chalk River, afin de permettre aux membres du public, aux groupes autochtones et aux autres parties intéressées de participer au processus.
- En 2010-2011, le personnel de la CCSN a entrepris plusieurs projets pour améliorer l'évaluation et la surveillance réglementaire des déchets nucléaires. Ces projets comprenaient, entre autres, des enquêtes environnementales menées dans plus de 25 anciens sites nucléaires, le renforcement du cadre de réglementation relatif aux rejets de tritium, et l'établissement d'un cadre de réglementation pour le dépôt des déchets radioactifs en formations géologiques profondes. Les projets de recherche s'inscrivent dans le cadre du mandat de la CCSN visant à préserver la santé et la sûreté des Canadiens et de l'environnement, et veillent à ce que le personnel de la CCSN dispose des informations les plus récentes et des meilleures données scientifiques à l'appui des activités réglementaires. Des renseignements complémentaires sur ces projets ainsi que sur d'autres peuvent être consultés sur notre [site Web](#).
- En ce qui concerne la sensibilisation et l'engagement des parties intéressées, la CCSN a fait intervenir des partenaires gouvernementaux spécifiques par l'intermédiaire du [Bureau de gestion des grands projets \(BGGP\)](#) afin d'assurer une exécution aussi efficace et efficiente que possible de l'évaluation environnementale et de l'examen réglementaires de six projets nucléaires. Depuis la signature du protocole d'entente pour la *Directive du Cabinet sur l'amélioration du rendement du système de réglementation pour les grands projets de ressources* émis en août 2007, la CCSN a participé à l'élaboration de l'approche du gouvernement du Canada concernant la consultation des groupes autochtones pour les grands projets de ressources naturelles.
- La CCSN prend soin de veiller à ce que toutes les décisions prises, que ce soit en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* en ce qui concerne les permis, ou en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* pour ce qui est des évaluations environnementales, préservent l'honneur de la Couronne et tiennent compte des droits des Autochtones ou des traités, potentiels ou établis, des peuples autochtones en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.
- Tout au long de l'exercice 2010-2011, les efforts des relations de la CCSN avec les collectivités ont entre autres porté sur les aspects suivants :
 - La CCSN a tenu des portes ouvertes couronnées de succès pour communiquer aux citoyens et aux parties intéressées les résultats de son Projet d'études sur le tritium. Le projet d'études sur le tritium a débuté en 2007, lorsque la Commission a demandé au personnel de la CCSN d'entamer des recherches sur les rejets de tritium au Canada et les pratiques exemplaires des installations de traitement du tritium du monde entier.

- La CCSN a organisé des séances d'information publiques concernant son rôle et l'autorisation des centrales nucléaires dans le Comté de Northern Lights (Alberta). Des séances furent organisées à Manning et à Peace River, et la CCSN a également rencontré les conseils municipaux des villes.
- Le premier vice-président et chef de la Réglementation des opérations de la CCSN a donné au conseil municipal d'Owen Sound une présentation à propos du transport des générateurs de vapeur du site nucléaire de Bruce Power, en vue de leur recyclage en Suède. Des présentations similaires ont été faites au maire de Sainte-Catherine et à la ville de Montréal.
- Le gouvernement du Nunavut a organisé trois forums publics régionaux à Iqaluit (Nunavut) concernant l'exploitation minière de l'uranium. Les forums ont comporté des portes ouvertes et un forum avec des panélistes comprenant des représentants de la CCSN, qui ont discuté du rôle de la CCSN dans la réglementation de l'exploitation minière de l'uranium au Canada, du processus d'autorisation et des effets sur la santé des activités d'extraction et de concentration de l'uranium.
- La CCSN a rencontré le village d'Ignace afin de discuter de son rôle de réglementation concernant le projet de dépôt du combustible nucléaire irradié de la Société de gestion des déchets nucléaires.
- La CCSN a organisé des réunions de sensibilisation dans quatre collectivités du Labrador pour décrire son rôle en ce qui concerne la réglementation de l'exploitation minière de l'uranium.

Toutes les présentations de la CCSN sont affichées en ligne sur son site Web à l'adresse suretenucleaire.gc.ca.

- Sur le plan international, en 2010, le Canada est de nouveau parvenu à obtenir un résultat positif concernant l'évaluation des garanties par l'AIEA, ce qui offre le plus haut niveau de certitude possible que toutes les matières nucléaires étaient utilisées à des fins pacifiques au pays. Sur les 175 États membres de l'AIEA, le Canada est l'un des 52 pays ayant obtenu ce résultat. Cette conclusion témoigne du succès sans équivoque du programme des garanties de la CCSN dans la mise en œuvre des exigences relatives aux engagements du Canada en matière de garanties internationales.
- Durant l'exercice 2010-2011, la CCSN a achevé 16 projets du cadre de réglementation, comprenant la version finale des modifications au *Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II* et au *Règlement sur le contrôle de l'exportation et de l'importation aux fins de la non-prolifération nucléaire*.
- Les autres projets du cadre de réglementation achevés en 2010-2011 comprennent des documents publiés pour fournir :
 - des exigences réglementaires claires pour les systèmes et dispositifs de protection physique sur les sites à sécurité élevée
 - des exigences et des directives claires en ce qui concerne la sûreté en matière de criticité nucléaire

- des exigences et des directives pour la comptabilisation et la déclaration des matières nucléaires
 - des informations sur le programme de la CCSN lié au contrôle de l'exportation et de l'importation des sources radioactives à risque élevé
 - des informations actualisées au sujet du processus d'autorisation des nouvelles mines et usines de concentration d'uranium au Canada
 - des exigences clarifiées pour améliorer l'efficacité du processus de présentation des demandes (guides de présentation des demandes)
 - des directives relatives à la conception des salles de médecine nucléaire ou des laboratoires de substances nucléaires
 - des directives concernant la conception et la mise en œuvre d'un programme d'essais biologiques
- Durant cet exercice, la CCSN a également publié et achevé la consultation publique d'un document de travail sur la gestion des stériles et résidus des mines et usines de concentration d'uranium. En tenant compte des commentaires formulés par l'industrie, des universitaires et le public, un document d'application de la réglementation consacré à ce sujet est en cours d'élaboration durant l'exercice 2011-2012.

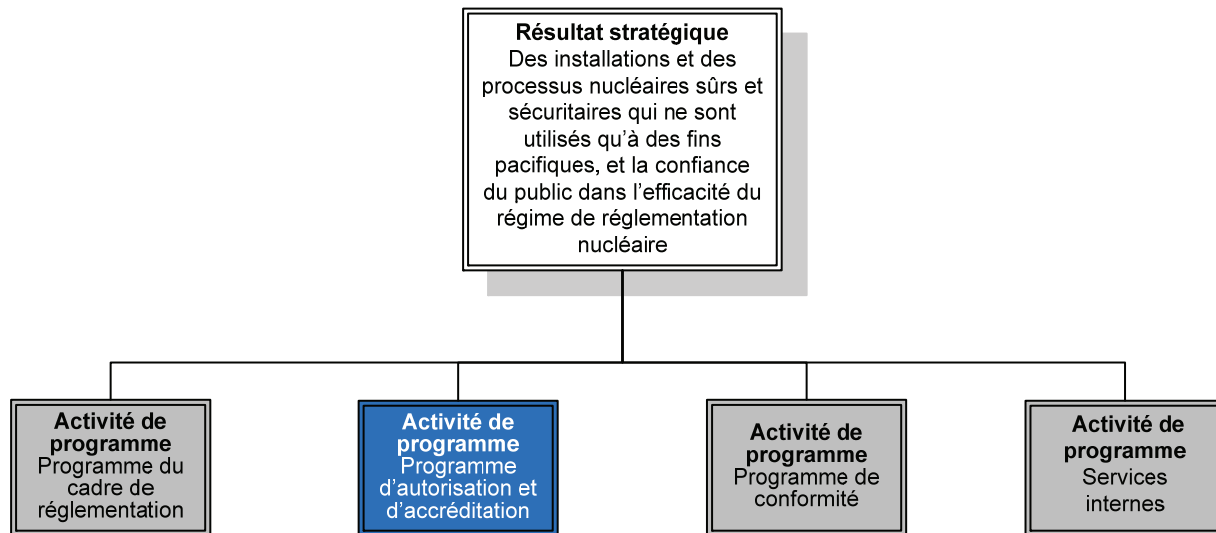
Leçons apprises

À la suite des événements survenus à la centrale nucléaire japonaise de Fukushima, la CCSN a entamé le processus d'étude des leçons tirées pour voir comment elles pourraient s'appliquer aux centrales nucléaires canadiennes existantes et futures. Des détails complets sur les mesures prises par la CCSN sont présentés dans la section consacrée au Sommaire du rendement du résultat stratégique

Cadre de réglementation – Résultat essentiel

L'activité de programme du cadre de réglementation se traduit par un cadre de réglementation moderne, transparent et continuellement révisé qui est ouvert et accessible aux titulaires de permis et aux parties intéressées, et qui est axé sur la sûreté et la sécurité nucléaires et sur la mise en œuvre efficace des obligations internationales pertinentes.
Sans compromis.

Activité de programme : Autorisation et accréditation



Description de l'activité de programme

Résultats attendus : Des personnes et des organisations qui fonctionnent de façon sûre et conforme aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération.

Le programme d'autorisation et d'accréditation vise à délivrer des permis, accréditer des personnes ou des organisations, ou homologuer des équipements réglementés en vue de réaliser des activités nucléaires au Canada.

Grâce au financement de cette activité de programme, la CCSN obtient des preuves de la capacité du demandeur ou du titulaire de permis à exercer ses activités de façon sûre et conforme à toutes les exigences réglementaires.

La CCSN réalise ces travaux afin de veiller à ce que les activités et les installations nucléaires au Canada prévoient les mesures nécessaires pour assurer la sûreté, préserver la santé et la sécurité, et protéger l'environnement, ainsi que pour respecter les engagements internationaux à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Les tableaux suivants présentent les résultats prévus du programme d'autorisation et d'accréditation, ainsi que les objectifs et l'état du rendement correspondants.

Activité de programme : Autorisation et accréditation					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence
27 709	29 974	28 239	215	215	0

Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement et résumé
Les avis concernant l'exhaustivité des demandes et les décisions d'autorisation sont délivrés dans les délais définis par les normes de rendement externes.	Tous les délais ont été respectés conformément aux normes de rendement externes.	Tous atteints Pour en savoir davantage, veuillez consulter le tableau des Normes de rendement externes (Section IV) : Autres éléments d'intérêt.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

- Afin de soutenir les résultats prévus par les personnes et les organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération, la CCSN a évalué des demandes de permis et de certificats relatives à divers sujets (mines et usines de concentration d'uranium, permis de transport, importation ou exportation de matières nucléaires, etc.) et en a délivré ou modifié plusieurs.
- En 2010-2011, la CCSN a rendu près de 2 300 décisions d'autorisation, a délivré 176 nouveaux permis et a renouvelé 533 permis de substances nucléaires. En outre, 441 permis d'exportation et 80 permis d'importation ont été délivrés en vertu du *Règlement sur le contrôle de l'exportation et de l'importation aux fins de la non-prolifération nucléaire*, tandis que 187 permis d'exportation ont été délivrés pour des sources radioactives à risque élevé.
- Durant l'exercice 2010-2011, la CCSN a délivré 205 accréditations personnelles : 60 nouvelles accréditations et 55 renouvellements d'accréditation pour le personnel des centrales nucléaires, et 90 nouvelles accréditations pour des opérateurs d'appareil d'exposition.

- La CCSN offre également un service facultatif appelé examens préalables des conceptions de réacteurs des fournisseurs, qui consiste à évaluer la conception d'une centrale nucléaire ou d'un petit réacteur. Les termes « préalable au projet » signifient que l'examen de la conception se fait avant qu'un fournisseur soumette une demande de permis à la CCSN.
- Durant la période visée par le rapport, la CCSN a entrepris les examens préalables de la conception suivants :

EACL, version améliorée du réacteur CANDU 6 (EC 6) :

- la phase 1 est terminée et
- la phase 2 sera achevée début 2012

EACL, réacteur CANDU avancé ACR-1000 :

- les phases 1 à 3 sont terminées

ATMEA, réacteur ATMEA1 :

- la phase 1 s'achèvera début 2012

AREVA, réacteur EPR :

- l'examen de la phase 1 est en suspens à la demande du fournisseur

Les personnes intéressées peuvent consulter des résumés concernant l'achèvement de chaque phase sur le [site Web de la CCSN](#).

- En mai 2009, lors d'une mise à l'arrêt prévue du réacteur NRU, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a confirmé que la cuve du réacteur présentait une petite fuite d'eau lourde. EACL a déterminé que la fuite était causée par la corrosion de la cuve. Cette découverte a entraîné la mise à l'arrêt prolongé du réacteur NRU et nécessité des travaux de réfection d'une durée de 15 mois.
- Le personnel de la CCSN a travaillé d'arrache-pied pour déterminer exactement ce qu'il convenait de faire pour autoriser la remise en service du réacteur NRU. Ces tâches comprenaient l'identification de toutes les exigences réglementaires pertinentes du permis, des attentes relatives à la manière d'y répondre et des renseignements complémentaires qu'EACL devait fournir pour démontrer que le réacteur NRU était suffisamment sécuritaire pour une remise en service.
- Pour clarifier le processus et par souci de transparence, la CCSN et EACL ont signé le Protocole de redémarrage du réacteur NRU, qui énumérait les exigences et les attentes de la CCSN. De plus, un protocole a été élaboré pour préparer l'information dont la CCSN a besoin pour l'évaluation continue du réacteur NRU au-delà de la période d'autorisation actuelle. Le permis du réacteur NRU expire le 31 octobre 2011.
- Après une audience publique tenue le 5 juillet 2010, le tribunal de la Commission a autorisé EACL à reprendre l'exploitation du réacteur NRU avec certaines conditions. Le premier lot d'isotopes médicaux depuis la fermeture de mai 2009, a été expédié par EACL en août 2010.

- Pour veiller à l'aptitude fonctionnelle du réacteur NRU, EACL est tenue, en plus d'effectuer des mises à l'arrêt de façon régulière, de l'inspecter au moins une fois par an. EACL doit aussi continuer à optimiser les mesures d'atténuation de la corrosion, à vérifier l'état de tous les ouvrages, systèmes et composants importants pour la sûreté, et corriger les causes organisationnelles ayant contribué à l'événement. Le personnel de la CCSN a confirmé que, jusqu'à présent, des mesures sont en train d'être prises conformément aux plans.
- Le projet visant la gestion à long terme du réacteur national de recherche universel (NRU) a fait l'objet de la première évaluation environnementale entamée et achevée dans le cadre d'un processus simplifié. Le tribunal de la Commission a publié sa décision le 18 mars 2011, acceptant les conclusions du rapport d'examen préalable de l'évaluation environnementale et répondant aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*. La CCSN a identifié un certain nombre d'activités de suivi qui seront surveillées et réalisées dans le cadre du processus de vérification de la conformité de la CCSN.
- Le projet visant la gestion à long terme du réacteur national de recherche universel (NRU) a fait l'objet d'un processus d'évaluation environnementale et de délivrance de permis séquentiel. Par conséquent, la Commission organisera des audiences publiques en juin et en octobre 2011 pour examiner le renouvellement du permis d'exploitation des Laboratoires de Chalk River.
- Cinq évaluations environnementales ont été achevées sur un total de 26 évaluations actives. La CCSN a entamé un certain nombre de nouvelles évaluations environnementales conformément à la décision prise par la Commission en septembre 2008 concernant le processus d'examen environnemental préalable simplifié.
- Le premier processus intégré d'autorisation et d'examen environnemental est en passe d'être achevé pour le projet de gestion de l'entrée d'eau de Cigar Lake. Le rapport d'examen environnemental préalable proposé et les mesures d'autorisation seront examinés par le tribunal de la Commission dans le cadre d'une audience abrégée, permettant les interventions écrites, prévue en juin 2011. En septembre 2011, le personnel de la CCSN présentera au tribunal de la Commission un rapport sur l'efficacité du nouveau processus d'évaluation environnementale.
- Les efforts déployés par la CCSN en 2010-2011 comprenaient la surveillance réglementaire de l'exploitation, des travaux de réfection et du renouvellement des permis des centrales nucléaires. Le personnel de la CCSN a aussi simplifié son processus d'autorisation des centrales nucléaires en procédant à la normalisation des permis d'exploitation des réacteurs de puissance (PERP) et en introduisant le manuel des conditions de permis. Le manuel présente de manière claire et transparente les critères de vérification ainsi que toutes les recommandations ou orientations de la CCSN à l'attention du titulaire de permis.
- On notera en particulier les activités réglementaires suivantes :

Ontario

Bruce

- La réfection des tranches 1 et 2 de la centrale de Bruce-A se poursuit. Dans la tranche 2, qui est la tranche principale, les tubes de cuve, les canaux de combustible et les conduites d'alimentation ont été installés. Il y a un décalage d'environ trois mois entre les tranches.
- Les plans destinés à la réfection éventuelle des tranches 5 à 8 de la centrale de Bruce-B font l'objet de discussions.
- Le personnel de la CCSN a publié deux révisions des manuels des conditions de permis des centrales de Bruce-A et Bruce-B.

Pickering

- Ontario Power Generation (OPG) a terminé avec succès le projet de stockage sûr des tranches 2 et 3 de la centrale nucléaire de Pickering-A. Le combustible des tranches 2 et 3 a été déchargé et le circuit caloporteur ainsi que le circuit du modérateur ont été vidangés et séchés. L'enveloppe de confinement a été déplacée jusqu'aux cloisons du bâtiment des réacteurs, les pénétrations du confinement ont été découpées et obturées, et les systèmes ont été mis hors tension. Le stockage sûr permet de conserver ces tranches dans des conditions sécuritaires et sans danger pour l'environnement lorsqu'elles ne sont pas en exploitation.
- OPG a annoncé que toutes les tranches des centrales de Pickering-A et Pickering-B seront définitivement arrêtées avant la fin de 2020. OPG a l'intention d'investir 300 millions de dollars à Pickering-B pour assurer la sûreté et la fiabilité du fonctionnement jusqu'à la fin de la période d'exploitation. OPG a soumis un plan de maintien en exploitation qui a été examiné par le personnel de la CCSN avant d'être présenté au tribunal de la Commission en mars 2011. Le plan prévoit de laisser ensuite toutes les tranches en état de stockage sûr pendant environ 30 ans, avant le début des activités de déclassement.
- Une audience publique a été tenue le 10 juin 2010. Le tribunal de la Commission a ensuite renouvelé le permis de la centrale de Pickering-A d'OPG pour trois ans, soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013.
- Une modification a été apportée au permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire pour la centrale nucléaire de Pickering-A.
- Cinq modifications ont été apportées au permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire pour la centrale nucléaire Pickering-B.
- Le personnel de la CCSN a publié quatre révisions du manuel des conditions de permis de la centrale de Pickering-A.

Darlington

- OPG a poursuivi la planification de son projet de réfection qui devrait débuter fin 2016.
- Le personnel de la CCSN a accepté le document de fondement de l'examen intégré de la sûreté (EIS) de Darlington.
- Cinq modifications ont été apportées au permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire pour la centrale nucléaire Darlington.

Québec

Gentilly-2

- Dans le cadre du projet de réfection de Gentilly-2, Hydro-Québec a présenté les documents liés à l'examen intégré de la sûreté (EIS), exigés par le document d'application de la réglementation RD-360, « Prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires ». Le personnel de la CCSN a réalisé un examen détaillé du document de fondement de l'EIS et a achevé l'examen préliminaire des 16 rapports sur les facteurs de sûreté de l'EIS de Gentilly-2.
- Hydro-Québec a présenté une demande visant à renouveler et à combiner ses permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 et son installation de gestion des déchets radioactifs solides située à Bécancour (Québec), le tout pour une période de cinq ans. Hydro-Québec a officiellement annoncé le report en 2012 du début des travaux de réfection de la centrale de Gentilly-2. Hydro-Québec a ensuite demandé à la CCSN de déplacer le premier jour de son audience publique (initialement prévue en août 2010) à une date ultérieure et a également demandé une prolongation de six mois de ses permis d'exploitation actuels. La première journée de l'audience publique s'est tenue en décembre 2010 et s'est traduite par une décision de prolonger de six mois les deux permis d'exploitation. La deuxième journée de l'audience publique s'est tenue en avril 2011. Le tribunal de la Commission a ensuite octroyé un renouvellement de 5 ans des permis combinés pour le réacteur nucléaire et l'installation de gestion des déchets.

Nouveau-Brunswick

Point Lepreau

- Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick a poursuivi son projet de réfection à Point Lepreau et la centrale demeure en arrêt prévu aux fins de sa réfection.
 - Une audience publique a été organisée le 19 janvier 2011 afin d'examiner le renouvellement du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance délivré à Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick pour sa centrale nucléaire de Point Lepreau.
 - Le tribunal de la Commission a ensuite renouvelé le permis de la centrale de Point Lepreau (à compter du 6 avril 2011 jusqu'au 30 juin 2012). Le permis comporte des conditions directement liées au projet de réfection. Le titulaire de permis est tenu de présenter un rapport attestant l'achèvement des travaux d'installation et de mise en service des améliorations et des modifications indiquées dans le permis d'exploitation. En outre, le titulaire de permis devra obtenir l'autorisation préalable du tribunal de la Commission avant de pouvoir recharger le combustible dans le cœur du réacteur et de procéder à son redémarrage.
-
- Des déchets radioactifs sont produits à toutes les étapes du cycle du combustible nucléaire, de l'extraction minière de l'uranium et la production d'électricité jusqu'à la médecine nucléaire et les autres utilisations industrielles. En raison de la grande variété d'applications, les quantités, les types et même les formes physiques des déchets radioactifs varient considérablement. Certains déchets demeurent radioactifs durant des milliers d'années alors que d'autres ne doivent être entreposés que pendant une courte période avant de s'en débarrasser par des moyens conventionnels. Dans tous les cas, la CCSN réglemente le

stockage et la surveillance sécuritaire de tous les déchets jusqu'à ce qu'ils ne posent plus aucun risque.

- En 2010-2011, la CCSN s'est concentrée sur certains projets majeurs liés aux déchets : le projet de déclasséement Vision 2010 de Cameco Corporation, le dépôt en formations géologiques profondes et le projet de gestion adaptative progressive.

Leçons apprises

Bien que la CCSN doit être compétente et faire preuve de rigueur et d'indépendance lorsqu'elle évalue les demandes et rend des décisions quant à la compétence des demandeurs et à la qualité de leurs programmes, elle améliore la coordination des activités réglementaires avec d'autres organismes de réglementation fédéraux qui participent à l'autorisation de nouvelles grandes installations nucléaires en tant que participant au [Bureau de gestion des grands projets \(BGGP\)](#) du gouvernement du Canada. La mise en place du tableau de bord et les ententes de projets ont permis de simplifier le processus et de réduire la redondance.

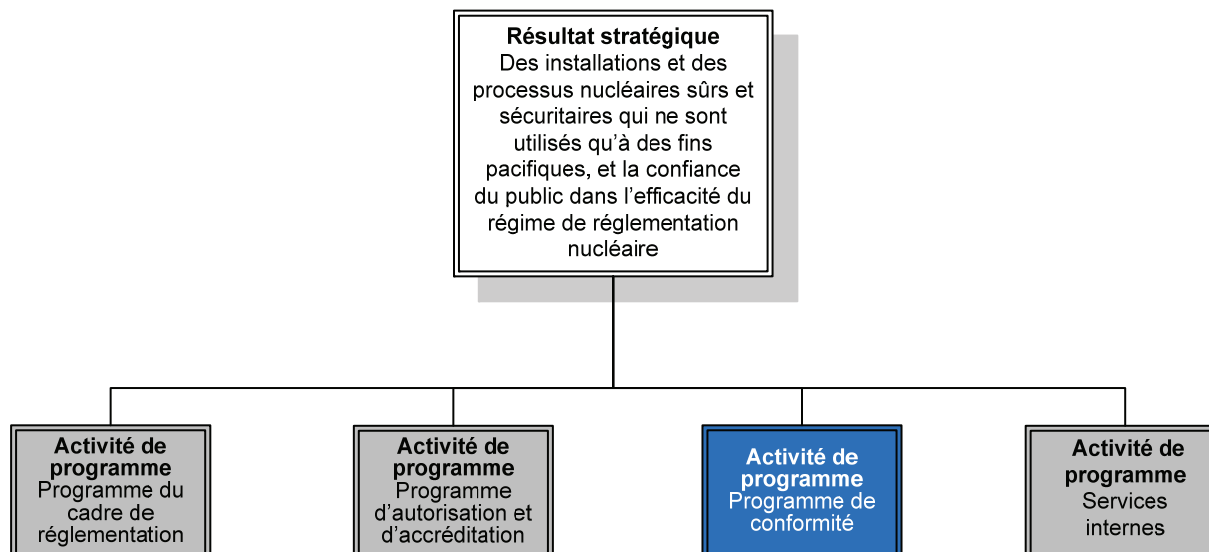
La CCSN continuera de collaborer avec ses partenaires du BGGP à la coordination des activités de réglementation liées aux grands projets nucléaires ainsi qu'à l'examen des options administratives, réglementaires et législatives permettant de favoriser les principes du BGGP.

Autorisation et accréditation – Résultat essentiel

La délivrance des permis et des certificats n'a lieu qu'à partir du moment où la CCSN a déterminé que les titulaires de permis sont en mesure de mener leurs activités en apportant la plus grande attention à la santé, à la sûreté, à la sécurité, à la protection de l'environnement et aux exigences des obligations internationales pertinentes.

Sans compromis.

Activité de programme : Conformité



Description de l'activité de programme

Résultats attendus : Degré élevé de conformité au cadre de réglementation de la part des titulaires de permis.

Le programme de conformité vise à garantir que les titulaires de permis autorisés par la CCSN présentent un degré de conformité élevé au cadre de réglementation de la CCSN. Ce programme permet de donner l'assurance aux Canadiens que les titulaires de permis se conforment aux exigences et respectent les critères de rendement en matière de sûreté.

Le financement de cette activité de programme sert à promouvoir la conformité, une culture de la sûreté et les valeurs communes de sûreté, les inspections de conformité et les mesures d'application.

Les tableaux suivants présentent les résultats prévus du programme de conformité, ainsi que les objectifs et l'état du rendement correspondants.

Activité de programme : Conformité					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence
39 868	42 714	40 725	273	274	1

Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement et résumé
Degré de rapprochement entre le Canada et les autres pays concernant les stocks de substances nucléaires qui sont assujetties aux accords bilatéraux de coopération nucléaire.	Les objectifs fixés en fonction de la planification annuelle des travaux ont été atteints.	<p>Tous atteints</p> <p>Toutes les procédures en matière de notification, de comptabilisation et de déclaration requises pour appliquer et se conformer aux dispositions de non-prolifération des accords de coopération nucléaire (ACN) bilatéraux du Canada et des ententes administratives (EA) continuent d'être maintenues et administrées en permanence.</p>
Les rapports sur les activités de vérification de la conformité sont délivrés aux titulaires de permis dans les délais définis par les normes de rendement externes.	Tous les délais ont été respectés conformément aux normes de rendement externes.	<p>Atteints en grande partie</p> <p>Pour en savoir davantage, veuillez consulter le tableau des Normes de rendement externes (Section III) : Renseignements supplémentaires.</p>
Respect des exigences du Système de suivi des sources scellées.	Aucun retard; correspondance parfaite (100%) avec les registres.	<p>Tous atteints</p> <p>Toutes les sources scellées sont prises en compte.</p> <p>Nombres totaux pour l'année complète (nombre d'ajouts au Registre national des sources scellées) :</p> <p>Transactions de suivi des sources scellées : 4 653 Sources scellées concernées : 7 987 Permis concernés : 492</p>
Rapprochement entre les « grands livres généraux » de la CCSN et des titulaires de permis concernant les matières nucléaires.	Inventaires / stocks identiques lors du rapprochement concernant les substances nucléaires.	<p>Tous atteints</p> <p>Le rapprochement est réalisé.</p> <p>93 % des rapports présentés à la CCSN par les titulaires de permis ont été reçus dans le délai réglementaire.</p>

L'encadré qui suit présente une brève description des principaux types d'activités de vérification de la conformité menées par la CCSN.

Activités essentielles

La majeure partie du travail de la CCSN consiste dans des activités d'autorisation et de conformité qui tiennent compte des risques afin de veiller à ce que les titulaires de permis satisfassent aux exigences réglementaires applicables à leur permis. Cela nécessite de maintenir un degré adéquat de vigilance et de se préparer à intervenir d'après les informations crédibles reçues.

Une bonne partie du travail relatif à la conformité est réalisée sous la forme d'inspections de divers types.

- Les inspections **de type I** sont des processus systématiques et documentés destinés à déterminer, par des preuves matérielles, si un programme, un processus ou une pratique d'un titulaire de permis est conforme aux exigences réglementaires; ces inspections sont semblables aux vérifications et aux évaluations de programme.
- Les inspections **de type II** sont des activités planifiées et documentées visant à vérifier les résultats des processus des titulaires de permis et non les processus eux-mêmes. Il s'agit habituellement d'inspections et de visites de routine (détaillées), portant généralement sur des pièces d'équipement, des systèmes physiques de l'installation ou des documents, des produits ou des extrants distincts liés aux processus du titulaire.
- Un **examen documentaire** est une analyse que fait le personnel de la CCSN des rapports de conformité présentés par les titulaires de permis pour évaluer s'ils se conforment aux exigences du cadre de réglementation.

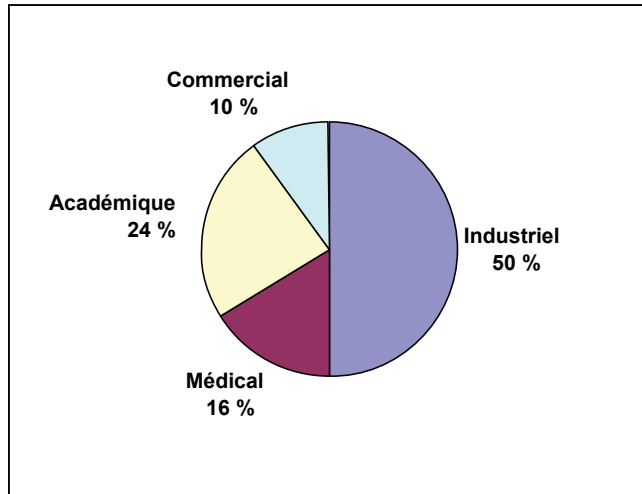
Habituellement, au cours d'un exercice financier, la CCSN entreprend environ 50 inspections **de type I**, 1 800 inspections **de type II** et de nombreux **examens documentaires**.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

- La CCSN a effectué près de 2 000 inspections de conformité et a géré près de 3 300 permis pour assurer la surveillance des installations nucléaires. La CCSN a également fait des progrès supplémentaires dans l'élaboration de son système de suivi des sources scellées, qui suit et réglemente les sources radioactives sur le principe du berceau à la tombe pour y inclure l'import / export de contrôle, et elle continue de respecter ses engagements relatifs à l'échéancier des rapports à soumettre à la satisfaction de l'AIEA.
- La CCSN dispose d'inspecteurs qualifiés sur tous les sites des centrales nucléaires et dans des bureaux situés à Calgary, Mississauga, Ottawa et Laval. Ces inspecteurs effectuent des inspections de conformité auprès du grand nombre de titulaire de permis répartis dans tout le pays. De cette façon, les inspecteurs de la CCSN peuvent non seulement mener des inspections mais aussi intervenir rapidement en cas d'incident, de plainte ou d'urgence, ou prendre au besoin des mesures d'application en cas de non conformité d'un titulaire de permis.
- Dans les centrales nucléaires, la CCSN a effectué 2 inspections de type I (vérifications des programmes des titulaires de permis) et 44 inspections de type II (vérification de l'efficacité des programmes à atteindre leurs objectifs de rendement en matière de sûreté). Pour plus de

détails sur la surveillance réglementaire, consulter la section consacrée aux centrales nucléaires de l'activité de programme Autorisation et accréditation.

- La figure suivante montre qu'en 2010-2011, les inspecteurs de la Direction de la réglementation des substances nucléaires de la CCSN ont réalisé près de 1 720 inspections d'établissements autorisés par la CCSN, dont 50 % dans le secteur industriel, 24 % dans le secteur universitaire, 16 % dans le secteur médical et 10 % dans le secteur commercial. Les inspecteurs ont constaté que la plupart des titulaires de permis se conformaient pleinement à leurs exigences réglementaires.



En 2010-2011, la CCSN a effectué au total 1 712 inspections dans le domaine lié aux substances nucléaires.

- De plus, la CCSN a examiné près de 2 600 rapports de conformité annuels présentés par les titulaires de permis. Ces rapports présentent les détails des activités des titulaires de permis au cours de l'année précédente. Les renseignements examinés par le personnel de la CCSN dans les rapports de conformité annuels comprennent les statistiques relatives à l'exposition professionnelle des travailleurs qui manipulent des matières radioactives.
- La CCSN a délivré 8 ordres à des titulaires de permis qui se servaient de substances nucléaires, a émis 4 demandes ou avis aux titulaires de permis et a porté une accusation à l'encontre d'un titulaire de permis. Un Canadien a été reconnu coupable et condamné à une peine d'emprisonnement pour avoir tenté d'exporter du matériel nucléaire réglementé vers l'Iran sans autorisation de la CCSN. La personne a également été condamnée pour huit autres infractions à d'autres lois fédérales, y compris la première condamnation en vertu de la *Loi sur les Nations Unies* en ce qui concerne le *Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur l'Iran*. Il s'agissait de la première poursuite couronnée de succès régie par la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.
- La CCSN a également retiré l'accréditation de deux opérateurs d'appareil d'exposition et l'homologation d'un appareil d'exposition.

- L'année dernière, dans le cadre de son rôle de surveillance, la CCSN a mené 26 inspections dans des mines et usines de concentration d'uranium canadiennes, toutes situées en Saskatchewan. Les trois sites en exploitation (Key Lake, Rabbit Lake et McArthur River) ont fait l'objet de six inspections en moyenne, tandis que l'établissement minier de McClean Lake, fermé pour des travaux d'entretien, a été inspecté trois fois. Quant au site de Cigar Lake, actuellement en construction, il a été inspecté cinq fois. Comme les autres années, nos inspecteurs ont travaillé en étroite collaboration avec les inspecteurs provinciaux des ministères du Travail et de l'Environnement de la Saskatchewan afin de surveiller les programmes de santé et de sécurité au travail des titulaires de permis, y compris les programmes de radioprotection. Les dossiers relatifs aux doses individuelles du personnel des mines et usines de concentration d'uranium en exploitation de 2006 à 2010 indiquent que les doses de rayonnement reçues par les travailleurs étaient bien en deçà des limites réglementaires.
- En janvier 2011, Cameco Corporation a informé la CCSN qu'un navire transportant du concentré d'uranium, couramment appelé *yellow cake*, avait rencontré dans le Pacifique des mers extrêmement agitées qui ont endommagé certains des conteneurs d'expédition se trouvant dans la cale à cargaison. Par mesure de précaution, Cameco a demandé que le navire fasse demi-tour vers le Canada en vue d'une enquête complémentaire. Le navire est arrivé en Colombie-Britannique aux fins d'inspection.
- Étant donné les propriétés du concentré d'uranium et les précautions prises durant le transport, la CCSN a déterminé que le risque posé à l'équipage du navire, à l'équipe d'intervention et au navire lui-même était faible. Tout l'uranium est resté scellé dans une des cales à cargaison du navire, protégeant l'équipage et l'environnement en attendant le nettoyage. La CCSN a envoyé une équipe pour inspecter le navire et surveiller l'équipe d'intervention de Cameco, s'assurant que les dispositions voulues étaient prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs, le public et l'environnement durant le nettoyage.

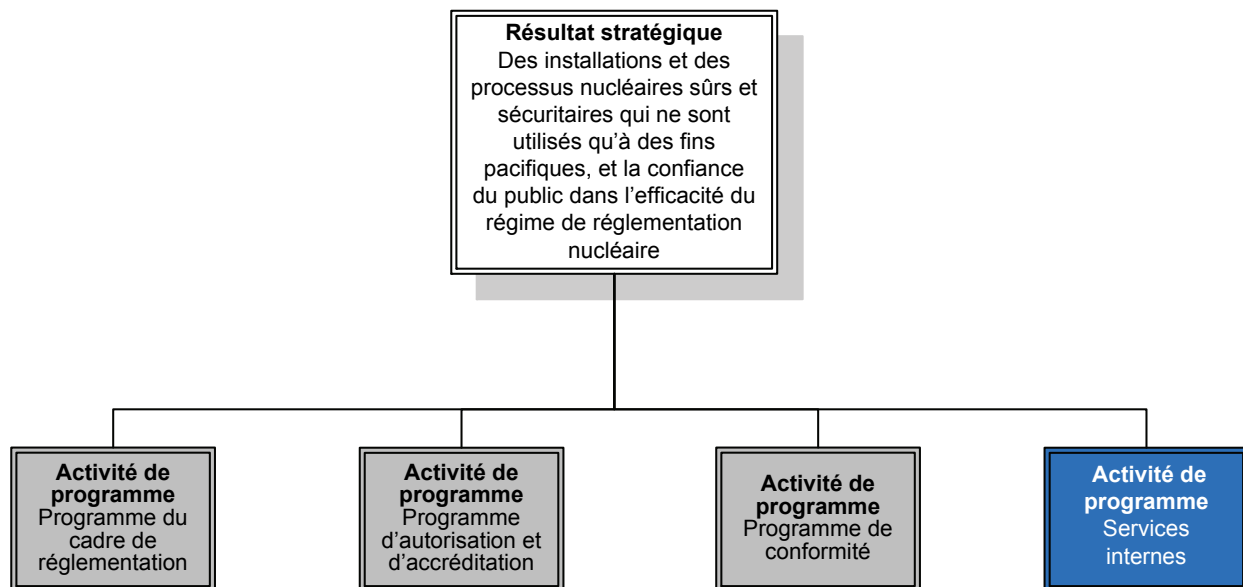
Leçons apprises

La CCSN discute en permanence avec des organismes de réglementation nucléaire internationaux pour partager les leçons tirées dans le cadre de leurs programmes de conformité et élaborer des pratiques exemplaires. Les programmes de conformité d'autres organismes de réglementation nucléaire (comme la Nuclear Regulatory Commission des États-Unis) sont aussi examinées régulièrement afin d'évaluer leur efficacité potentielle. À l'échelon national, la CCSN conclut des accords avec des autorités provinciales afin de faciliter réellement la collaboration entre les organismes de réglementation. Un bon exemple de cette collaboration est l'approche commune en vue de la réglementation des mines et usines de concentration d'uranium de la Saskatchewan : dans le cadre d'un protocole d'entente, les autorités fédérales et provinciales collaborent afin de réduire au minimum le chevauchement des tâches tout en assurant la vérification de toutes les exigences réglementaires.

Conformité – Résultat essentiel

La CCSN peut assurer les Canadiens que ses titulaires de permis mènent leurs activités de façon sûre, sécuritaire et en conformité avec leur permis, leurs certificats, la réglementation et la législation qui la sous-tend, ainsi qu'avec les obligations internationales et les accords de coopération nucléaire bilatéraux, et que les exportations de substances, d'équipements et de technologies nucléaires servent uniquement à des fins pacifiques.
Sans compromis.

Activité de programme : Services internes



Description de l'activité de programme

Résultats attendus : Activités et ressources gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations de l'organisation.

Les services internes sont les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation afin d'appuyer directement et indirectement la prestation des programmes et permettent de remplir les autres obligations de la CCSN.

Ces activités comprennent : gestion et surveillance (y compris vérifications et évaluations), communications, services juridiques, gestion des ressources humaines, gestion financière, gestion de l'information, technologie de l'information, biens immobiliers et acquisition de matériel, déplacements et autres services administratifs.

Activité de programme : Services internes					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles ¹	Prévues	Réelles	Différence
44 438	46 091	45 966	242	233	(9)

¹ Inclut tant les dépenses au titre des services internes que les dépenses en immobilisation de la CCSN (7,4 millions de dollars pour la modernisation des laboratoires fédéraux et les investissements en TI) applicables à toutes les activités de programme.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

- Au cours de l'exercice précédent, la CCSN a réussi à mettre en place une nouvelle méthode d'établissement des coûts servant à établir les droits d'autorisation, suite à une consultation menée avec les titulaires de permis de la CCSN par l'intermédiaire du Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts. Cette nouvelle méthode procure une plus grande prévisibilité financière tant à la CCSN qu'aux titulaires de permis et consolide le modèle de répartition des coûts de la CCSN. La CCSN est en train de simplifier les processus suite à la nouvelle méthode d'établissement des coûts. La CCSN met également en place des systèmes permettant d'améliorer la planification, la surveillance et la présentation de rapports concernant ses activités et dépenses exemptes de droits.
- En 2010-2011, la stratégie des Ressources humaines de la CCSN a été modifiée pour se concentrer sur la fidélisation et la formation du personnel. Le programme d'orientation à l'intention des nouveaux employés de la CCSN a été examiné, mis à jour et lancé et s'est accompagné de déjeuners-conférences à l'intention de tous les employés. De nouveaux cours de formation technique ont été élaborés et le programme standardisé de formation et de qualification des inspecteurs a été présenté pour s'assurer que les inspecteurs de la CCSN disposent des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires pour travailler avec les titulaires de permis et les installations de leurs secteurs d'activité particuliers.
- Dans le cadre de nos efforts visant à retenir les personnes les plus talentueuses et à nous préparer aux retraites éventuelles, nous nous sommes concentrés sur la planification de la relève pour tous les postes de direction et avons identifié les postes essentiels au sein de la CCSN.
- La CCSN est fière de signaler qu'elle a été nommée l'un des 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale en 2010-2011. Afin de recueillir des commentaires et d'apporter des améliorations continues à notre milieu de travail, la CCSN a lancé une série de sondages pour prendre le pouls de nos employés.
- Tout au long de l'exercice 2010-2011, la CCSN a poursuivi ses travaux en ce qui concerne l'élaboration d'un système intégré permettant de saisir et de gérer les éléments des mesures de réglementation. La solution de suivi des activités intègre les informations réglementaires clés appuyant les activités d'autorisation et de vérification de la conformité dans toute l'organisation.
- Tout au long de l'exercice 2010-2011, des améliorations ont été apportées à la présence de la CCSN sur le Web (cartes interactives, ressources multimédias, etc.). D'autres projets axés sur le développement de systèmes accessibles par Internet, permettant aux titulaires de permis d'interagir avec la CCSN, ont progressé tout au long de l'année et leur achèvement est prévu dans le courant de l'exercice 2011-2012.
- Lancé en 2010-2011, le système de planification, de gestion et de production de rapports offre à la CCSN une solution robuste pour la préparation des rapports intégrés et

l'établissement des rapports financiers ainsi qu'une infrastructure technique qui peut être adaptée aux besoins futurs en matière de préparation de rapports.

- Dans le cadre du Plan harmonisé de la CCSN, l'organisme a continué en 2010-2011 de passer en revue et d'apporter des améliorations au niveau de service pour améliorer la prestation offerte aux gestionnaires de programmes. La politique interne a été revue conformément au plan stratégique triennal établi. Les instruments de politique ont été simplifiés et regroupés dans la mesure du possible et, en cas de demande, de nouveaux instruments de politique ont été introduits tout au long de l'année. Toutes ces initiatives ont visé à réduire le « labyrinthe de règles ».

Leçons apprises

La CCSN a réalisé de bons progrès en augmentant l'efficacité au moyen d'investissements dans les systèmes de planification, de surveillance et de présentation de rapports.

En 2010-2011, la CCSN a fonctionné dans le cadre d'un régime de financement entièrement fondé sur l'ADR. L'expérience de l'ADR a été positive car elle permet à la CCSN de disposer des ressources nécessaires pour répondre à l'industrie de façon rapide. Étant donné que la CCSN évolue constamment, notre méthode d'établissement des coûts pourrait nécessiter des ajustements. En ce qui concerne les technologies de l'information, la CCSN continuera d'améliorer et de tirer profit des capacités des services électroniques.

Services internes – Résultat essentiel

L'activité de programme Services internes se traduit par une organisation gérée de manière efficace et responsable, bien placée pour soutenir la réalisation du résultat stratégique de la CCSN.

Section III – Renseignements supplémentaires

Principales données financières

La CCSN fonctionne sur une comptabilité d'exercice intégrale conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les entités canadiennes ayant une obligation d'information du public. Les tableaux ci-dessous présentent les faits saillants de l'état de la situation financière et de l'état des opérations de la CCSN, tels que présentés dans ses états financiers vérifiés. Il y a donc des différences entre ces tableaux et ceux présentés dans d'autres sections du *Rapport ministériel sur le rendement*, qui sont préparés sur une comptabilité de caisse modifiée. En général, les différences résultent du traitement comptable des dépenses d'investissement et des comptes débiteurs.

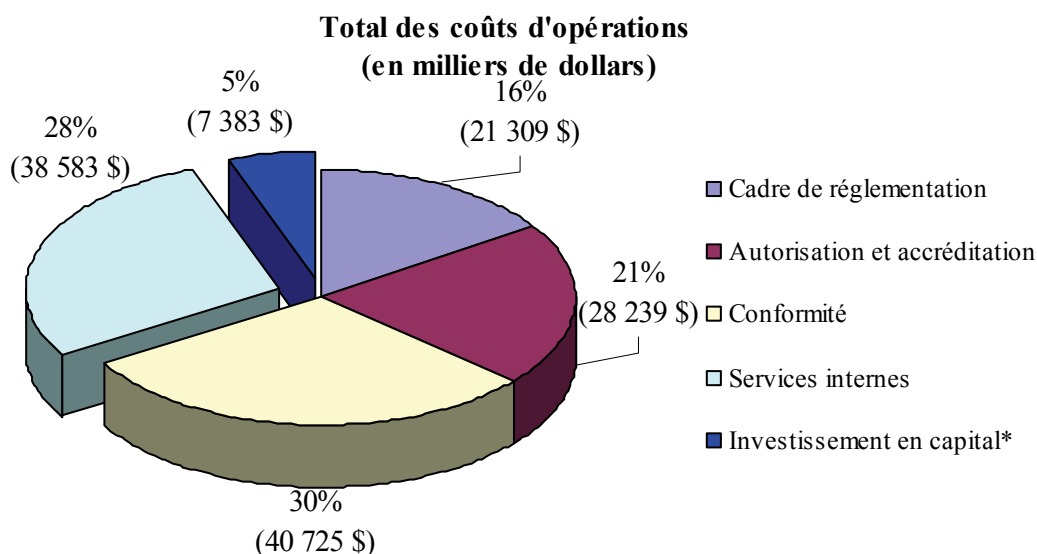
(en milliers de dollars)

État de la situation financière			
(condensé)			
À la fin de l'exercice (31 mars 2010)	Variation en %	2011	2010
ACTIF			
Actif total	1%	46 489	46 000
TOTAL		46 489	46 000
PASSIF			
Passif total	7%	54 143	50 505
CAPITAUX PROPRES			
Total des capitaux propres	70%	(7 654)	(4 505)
TOTAL	1%	46 489	46 000

(en milliers de dollars)

État de la situation financière			
(condensé)			
À la fin de l'exercice (31 mars 2010)	Variation en %	2011	2010
DÉPENSES			
Dépenses totales	2%	146 948	143 893
REVENUS			
Total des revenus	3%	100 774	97 389
COÛT D'EXPLOITATION NET	-1%	46 174	46 504

Diagramme des principales données financières



* Inclut tant les dépenses au titre des services internes que les dépenses en immobilisation de la CCSN (7,4 millions de dollars pour la modernisation des laboratoires fédéraux et les investissements en TI) applicables à toutes les activités de programme.

États financiers

Des détails supplémentaires sur les finances de la CCSN sont présentés dans ses états financiers vérifiés, publiés dans le rapport annuel. Les rapports annuels de la CCSN peuvent être consultés sur notre [site Web](#).

Liste des tableaux – Renseignements supplémentaires

La version électronique des tableaux de renseignements supplémentaires compris dans le *Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011* se trouve sur le [site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#).

- Achats écologiques
- Vérifications internes et Évaluations
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Rapport sur les frais d'utilisation

Section IV – Autres éléments d'intérêt

Normes de rendement externes

Activité	Norme de rendement	Cible	Résultats 2006- 2007	Résultats 2007- 2008	Résultats 2008- 2009	Résultats 2009- 2010	Résultats 2010- 2011
Conformité							
<i>Vérification – à la fin de l'activité de vérification, la CCSN :</i>							
émet un rapport préliminaire d'inspection de type I ¹	Lors de la réunion de bilan de l'inspection de type I	100 %	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100 %
émet un rapport d'inspection de type I ²	Dans les 60 jours ouvrables	80 %	58 %	69 %	63 %	53 %	66 %
émet un rapport d'inspection de type II	Dans les 40 jours ouvrables	80 %	90 %	85 %	89 %	79 %	88 %
émet un rapport d'examen documentaire	Dans les 60 jours ouvrables	90 %	79 %	95 %	88 %	99 %	96 %
<i>Application – lorsqu'elle délivre un ordre, la CCSN :</i>							
confirme, modifie, révoque ou remplace l'ordre (voir le guide G-273, <i>Donner, réviser et recevoir un ordre sous le régime de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire</i>)	Dans les 10 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<i>Autorisation – pour les demandes portant sur un permis existant, la CCSN :</i>							
vérifie si la demande est complète et avise le titulaire de permis qu'elle est complète ou non. ³	Dans les 20 jours ouvrables	90 %	97 %	56 %	88 %	90 %	100 %
rend une décision d'autorisation lorsqu'il n'est pas nécessaire de tenir une audience publique (en supposant	Dans les 80 jours ouvrables	80 %	98 %	83 %	99 %	94 %	96 %

¹ Cette nouvelle norme a été mise en œuvre pour l'exercice 2010-2011.

² Les conclusions des inspections importantes pour la sûreté ont été communiquées immédiatement. Par exemple, les rapports préliminaires ont été fournis lors des réunions de bilan des inspections. La délivrance des conclusions dans le rapport officiel dans les 60 jours ouvrables est administrative.

³ La norme relative au processus d'examen de la demande ne s'applique pas aux activités d'autorisation et d'homologation qui touchent les substances nucléaires, les appareils à rayonnement, les installations de catégorie II, les accélérateurs de particules, l'équipement réglementé, le transport et les emballages.

Autres éléments d'intérêt

Activité	Norme de rendement	Cible	Résultats 2006- 2007	Résultats 2007- 2008	Résultats 2008- 2009	Résultats 2009- 2010	Résultats 2010- 2011
qu'il ne soit pas nécessaire de mener une évaluation environnementale aux termes de la <i>LCEE</i>)							
rend une décision d'autorisation lorsqu'elle doit tenir une audience publique (en supposant qu'il ne soit pas nécessaire de mener une évaluation environnementale aux termes de la <i>LCEE</i>) (voir le document d'information INFO-0715, <i>Audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire sur les questions de permis</i>) ¹	Dans les 160 jours ouvrables	90 %	83 %	100 %	85 %	100 %	100 %
Accès à l'information							
Répondre aux demandes présentées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information (LAI)</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels (LPRP)</i>	Dans les délais prescrits par la loi	100 %	<i>LAI</i> : 82 % <i>LPRP</i> : 100 %	<i>LAI</i> : 61 % <i>LPRP</i> : 100 %	<i>LAI</i> : 74 % <i>LPRP</i> : 83 %	<i>LAI</i> : 75 % <i>LPRP</i> : 100 %	<i>LAI</i> : 72 % <i>LPRP</i> : 100 %
Communications externes							
Publier des avis annonçant les audiences publiques	Dans les délais prescrits par les règlements	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Répondre aux demandes de renseignements du public	Accusé de réception la journée même; le délai de traitement varie selon la complexité de la demande :	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	faible – le jour même	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

¹ Le processus d'audience ne s'applique pas aux activités d'autorisation et d'homologation qui touchent les substances nucléaires, les appareils à rayonnement, les installations de catégorie II, l'équipement réglementé, le transport et les emballages.

Activité	Norme de rendement	Cible	Résultats 2006- 2007	Résultats 2007- 2008	Résultats 2008- 2009	Résultats 2009- 2010	Résultats 2010- 2011
	moyenne – dans les 5 jours ouvrables	100 %	95 %	95 %	95 %	95 %	95 %
	élevée – dans les 10 jours ouvrables	100 %	75 %	80 %	85 %	85 %	85 %

Plan de réglementation de la CCSN

Liste des projets du cadre de réglementation publiés ou achevés durant l'exercice 2010-2011

Outils de réglementation	Publiés/achevés
<i>Contrôle de l'exportation et de l'importation des sources radioactives à risque élevé (INFO-0791)</i>	29 avril 2010
<i>Guide de conception des laboratoires de substances nucléaires et des salles de médecine nucléaire (GD-52)</i>	18 mai 2010
<i>Conception et mise en œuvre d'un programme d'essais biologiques (GD-150)</i>	18 mai 2010
<i>Modification au Règlement sur le contrôle de l'exportation et de l'importation aux fins de la non-prolifération nucléaire</i>	Publication dans la partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 26 mai 2010
<i>Modification au Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II</i>	Publication dans la partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 26 mai 2010
<i>Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	Publication dans la partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 26 mai 2010
<i>Comptabilisation et déclaration des matières nucléaires (RD-336)</i>	29 juin 2010
<i>Document d'orientation pour la comptabilisation et la déclaration des matières nucléaires (GD-336)</i>	30 juin 2010
<i>Gestion des stériles des mines d'uranium et des résidus des usines de concentration d'uranium (DIS-10-01)</i>	Juillet 2010 (fin de la consultation publique)
<i>Processus d'autorisation des nouvelles mines et usines de concentration d'uranium au Canada, Révision 1 (INFO-0759)</i>	16 août 2010
<i>Présentation d'une demande de permis – Radiothérapie (RD/GD-120)</i>	8 novembre 2010
<i>Guide de présentation d'une demande – Homologation des appareils à rayonnement ou de l'équipement réglementé de catégorie II (RD/GD-254)</i>	10 décembre 2010
<i>Sûreté en matière de criticité nucléaire (RD-327)</i>	12 décembre 2010
<i>Directives de sûreté en matière de criticité nucléaire (GD-327)</i>	12 décembre 2010
<i>Critères portant sur les dispositifs de détection de substances explosives, d'imagerie par rayons X et de détection de métal sur les sites à sécurité élevée (RD-361)</i>	23 décembre 2010
<i>Critères portant sur les systèmes et les dispositifs de protection physique sur les sites à sécurité élevée (RD-321)</i>	23 décembre 2010

Liste des ajustements aux projets du cadre de réglementation approuvés durant l'exercice 2010-2011

Projet	Trimestre de l'exercice 2010-2011 (approbation du Comité de gestion)	Échéance révisée
<i>Présentation d'une demande de permis – Accélérateurs de production d'isotopes (RD/GD-289)</i>	T2	En attente
<i>Gestion du vieillissement des centrales nucléaires (RD-334)</i>	T2	T1 2011-2012
<i>Document d'orientation sur la gestion du vieillissement des centrales nucléaires (GD-334)</i>	T2	En attente
<i>Gestion de la durée de vie des centrales nucléaires, Révision 1 (RD-360)</i>	T2	T2 2011-2012
<i>Document d'orientation sur la gestion de la durée de vie des centrales nucléaires (GD-360)</i>	T2	T2 2011-2012
<i>Exigences de conception des enceintes de gammagraphie fixes (RD-342)</i>	T2	T3 2011-2012
<i>Guide de présentation d'une demande de permis – Distribution de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement (RD/GD-230)</i>	T3	T1 2011-2012
<i>Guide de présentation d'une demande de permis : Permis de préparation de l'emplacement des réacteurs nucléaires de catégorie IA de puissance thermique supérieure à 5 MW (GD-368)</i>	T3	T3 2011-2012
Regroupement de 10 guides de présentation d'une demande de permis en un seul document (GD-320)	T3	T1 2011-2012

Liste des projets du cadre de réglementation de l'exercice 2010-2011 reportés

Projet	Date de publication modifiée
<i>Présentation d'une demande de permis – Entretien d'équipement réglementé de catégorie II (RD/GD-207)</i>	T1 2011-2012
<i>Présentation d'une demande de permis – Permis de construction d'une centrale nucléaire (RD/GD-369)</i>	T2 2011-2012
<i>Modifications au Règlement sur l'emballage et le transport de substances nucléaires (exemptions provisoires)</i>	T2 2011-2012
<i>Conseils pour la présentation d'une demande de permis – Radiothérapie (GD-366)</i>	T4 2011-2012
<i>Présentation d'une demande de permis – Curiothérapie manuelle (GD-235)</i>	T3 2012-2013

Autres éléments d'intérêt

Les éléments d'intérêt suivants sont disponibles en ligne.

- [Rapports annuels sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada et fiches de rendement](#)
- [Service d'examen intégré de la réglementation \(SEIR\)](#)